



UN VILLAGE QUI SE VEUT DYNAMIQUE ET FESTIF

*La construction de la micro-crèche
L'enfouissement des réseaux secs au quartier des Sausses
Une interconnexion avec Prades pour l'eau potable
De lourds travaux sur le réseau d'assainissement
Le renforcement de la défense incendie*

ÉCOLE PUBLIQUE

Une rentrée bien
négociée et toujours
plein d'activités !
p12-17

FESTIVITÉS ET CULTURE

Livre jeunesse, théâtre, comédies
musicales, cinéma, concerts, danse,
films documentaires, expositions...
La culture a animé le village !
p18-43

DÉMOCRATIE

Un beau succès pour le
Budget participatif et le
lancement du Conseil
municipal des Jeunes
p68-71

LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquois,

L'équipe municipale est heureuse de proposer à votre lecture attentive ce nouveau numéro de votre magazine L'Echo du volcan. Il est comme d'habitude le fruit du travail des agents et des élus, qui démontre par la variété des sujets abordés, sa richesse et son enthousiasme.

Nous, nous attachons tous les 6 mois à vous rendre compte des différentes politiques menées. Depuis 3 ans, nous essayons de développer des projets pour tous, dans une multitude de domaines pour essayer de satisfaire le plus grand nombre. Ce document est l'occasion de revenir sur les principaux événements des derniers mois et d'annoncer les prochains.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, toujours au sein de 5 classes. L'équipe enseignante est inchangée depuis plusieurs années. Les élèves participent à de très multiples activités, impulsées par les équipes pédagogiques, et financées par la Municipalité et l'Amicale Laïque. L'école publique et l'épanouissement et la réussite de nos enfants demeurent notre priorité.

DE NOUVEAUX PROJETS AMBITIEUX

Les six derniers mois ont été intenses dans la réalisation de nombreux travaux qui ont pour objectif d'améliorer notre cadre de vie :

- La mise en oeuvre des plantations au parking-paysager du Sportissage et la fin de l'enfouissement des réseaux secs des limites communales jusqu'à la Place St Bonnet. Nous allons enchaîner dans les prochains jours par le prolongement du cheminement piéton sur la route des Plots et la reprise de la chaussée sur le même linéaire avec en outre la création d'un belvédère.
- La fin de l'enfouissement des réseaux secs au quartier des Sausses avant un ré-aménagement complet.
- Le lancement des travaux de construction de logements et de la micro-crèche intercommunale (un investissement de 500 000€).
- La poursuite de la réfection des routes communales avec la route du Rond point Gustou jusqu'à Ranc Grand sur près d'1km, ainsi que la route descendant au quartier de Laulagnet.
- La rénovation d'un long linéaire du réseau d'assainissement sur l'antenne dite de la Bastide.
- L'installation de 7 nouvelles bornes dans des zones qui n'étaient pas protégées par la sécurité incendie. Dans un deuxième temps, des bâches incendie devront être installées dans certains secteurs non desservis par le réseau d'eau potable. Ce travail nécessitera des accords fonciers avec les riverains. L'objectif est de protéger 110 constructions existantes qui ne le sont pas dans des zones qui n'étaient pas protégées par la sécurité incendie. Dans un deuxième temps, des bâches incendie devront être installées dans certains secteurs non desservis par le réseau d'eau potable. Ce travail nécessitera des accords fonciers avec les riverains. L'objectif est de protéger 110 constructions existantes qui ne le sont pas actuellement.
- L'aménagement de la nouvelle salle de la bibliothèque en partenariat avec l'équipe dévouée des bénévoles.

Au sujet de l'eau potable, nous avons terminé, avec l'aide décisive de la Mairie de Prades, une interconnexion entre la ressource du Peschier et la ressource de Laulagnet (appartenant à Prades). Cela permet de gagner un peu de "crédit" sur la ressource du Peschier lorsque la Mairie de Prades peut nous approvisionner. Mais la situation est toujours tendue en ces temps de sécheresse extrême. La Municipalité a entrepris un lourd programme de travaux ce qui a induit la disparition des fuites et un rendement exceptionnel du réseau. Avec les contraintes étatiques, il ne reste plus guère qu'une solution : la sobriété !

De nombreuses activités festives ont été portées ou appuyées par la Municipalité, elles contribuent vivement à l'attractivité du village : le festival du livre jeunesse, l'Ardéchoise, la Chaussée des géants, des ateliers à la bibliothèque, la Fête nationale, le pique-nique au Peschier, le Festival Format, le Festi Comédies, la diffusion de films, les projections dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas, des concerts, des expositions (gravures, poésies, photographies, dédicaces, sculptures, peintures, maquettes en bois...), du théâtre avec les Fous sans blanc ou encore Blanche-Neige, les 24h du naturaliste à la Bastide, ainsi que diverses activités du Comité des jeunes (le feu de la St Jean, les marchés nocturnes, le concours de pétanque, les concerts de la votive, le lancement de la course de caisses à savon...)... en sont quelques exemples ! La culture et les festivités ont animé le village !

La 1ère édition du Budget participatif a connu également un beau succès. Avec 33 voix, le projet "Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil" est lauréat ! La Municipalité s'engage à le mettre en oeuvre, à hauteur de 20 000€. Une nouvelle édition est d'ores et déjà lancée dans le présent journal !

Dans les mois à venir, nous allons notamment travailler sur :

- La réfection de la façade de la Mairie. Le début des travaux laisse entrevoir un beau potentiel pour mettre en valeur ce patrimoine.
- La rénovation des calades de la Plage de la Turbine au Pont dit romain, puis du Pont vers le Monteil.
- La mise en valeur du belvédère de la Turbine et de ses accès à la Plage.
- La transformation du Parc Marie Sauzet pour y créer un théâtre de verdure, des jeux pour enfants et des équipements sportifs.
- La réfection de la chaussée et la création d'un cheminement piéton sur près de 800m au quartier des Sausses, comme cela avait été annoncé lors de la campagne municipale.
- La Commémoration des 60 ans de la catastrophe aérienne du 5 novembre 1963.
- Le lancement du Conseil Municipal des Jeunes pour permettre aux jeunes jaujacquois d'exprimer leurs idées, de réfléchir aux améliorations à envisager pour la commune, tout en développant chez eux une citoyenneté active.

Tous ces projets sont menés, grâce à des dépenses maîtrisées et une recherche appuyée de demandes de subventions, sans augmentation de la fiscalité dans une période de hausse massive de l'inflation, ni recours à l'emprunt. Cela nous permet de regarder l'avenir avec sérénité.

Votre Conseil municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie - d'équipe municipale est à votre disposition pour échanger. Nous n'avons pas de baguette magique, mais nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes pour notre beau village et l'intérêt général !

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac
Vice-présidente de la
Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



2 LE MOT DU MAIRE

4 LES RETOURS EN IMAGES

8 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

12 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

18 LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET
LA VIE ASSOCIATIVE

44 LES TRANSITIONS

49 L'EAU POTABLE ET
L'ASSAINISSEMENT

54 LES TRAVAUX

67 LA VIE QUOTIDIENNE

73 LES COMPTES RENDUS DES
CONSEILS MUNICIPAUX

80 VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

82 LES INFORMATIONS PRATIQUES

83 L'ÉTAT CIVIL

RETOURS EN IMAGES



Le nettoyage des rues au souffleur



Les élèves de l'école de Jaujac en visite à la ferme



Le Salon du livre jeunesse



Les conseillers départementaux du canton en visite à la Mairie



Les travaux d'enfouissement des réseaux secs au quartier des Sausses



L'inauguration de la nouvelle pharmacie



L'accueil des bénévoles de l'Ardéchoise



Les écoliers en cours d'éducation civique à la Mairie !



Les ateliers d'écriture à la bibliothèque



La création d'une nouvelle salle à la bibliothèque



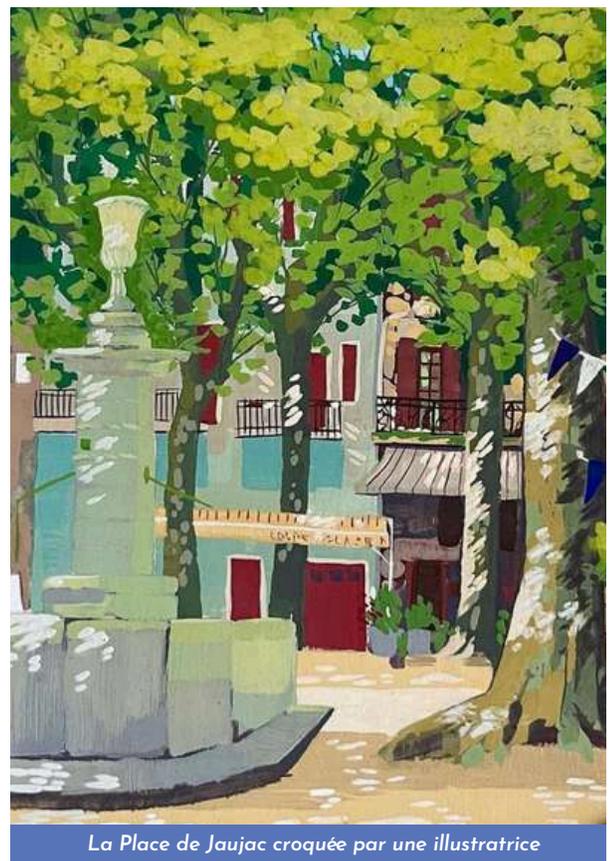
L'école dehors pour les scolaires !



Les spectacles du Festi Comédies



Des animations à la bibliothèque



La Place de Jaujac croquée par une illustratrice

La remise des prix du Salon du livre jeunesse



Le feu de la St Jean organisé par le Comité des jeunes

CONCOURS
De **PÉTANQUE**
Le 22 juillet 2023 **JAUJAC**
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES JEUNES DE JAUJAC

9H DOUBLETTE
15H TRIPLETTE

Inscription sur place **10€**

Buvette et petite restauration sur place

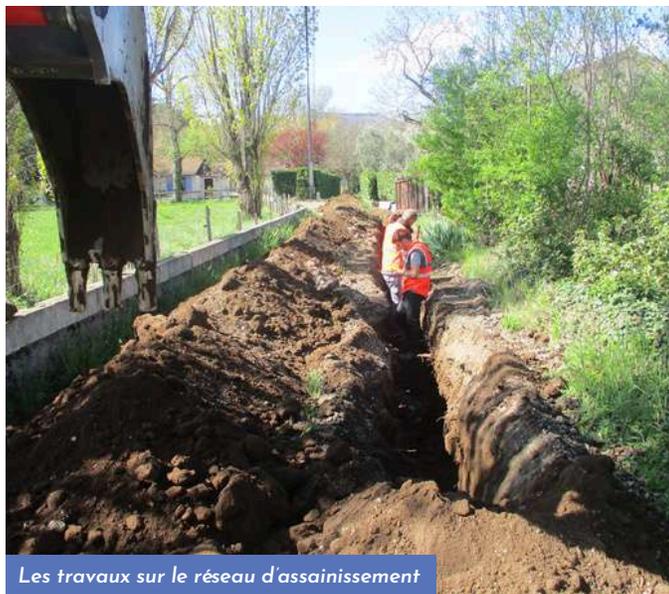



Le début de la création d'un théâtre de verdure au jardin Marie Sauzet



Les jeunes judokas

Du sable pour la Place



Les travaux sur le réseau d'assainissement



Le centenaire de Mme Lucette Aymard au Foyer des cevenols



Extra Sono en concert à la fête votive



Les travaux sur le réseau d'assainissement



Le centenaire de Mme Sauzon



Des animations sur la Place du champ de Mars



Une belle rentrée des classes à l'école

Des installations pour la défense incendie



Des belles soirées au Festi comédies



Une nouvelle course pour la fête votive !



La Bastide aux beaux jours



Le retour du groupe Motel à la fête votive

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Et si vous deveniez, vous aussi, un bon samaritain ?



**MAINTENANT
OU JAMAIS**
L'APPLI STAYING ALIVE SAUVE DES VIES GRÂCE AU BON SAMARITAIN



50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Dans ce cas, le temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie. Après 4 minutes, pour chaque minute écoulée, le taux de survie diminue de 10%.

C'est dans ce contexte que le dispositif « Le Bon Samaritain », premier service communautaire national d'alerte à distance, s'est créé afin d'améliorer la prise en charge des situations d'urgence. Il consiste en effet à mettre à disposition des services de secours une communauté de sauveteurs mobilisables, partout et à tout moment.

Cette solution vient d'être déployée en Ardèche grâce à une convention signée avec le Préfet de l'Ardèche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce dernier peut ainsi bénéficier d'un accès à un serveur dédié lui permettant de gérer le réseau de secouristes volontaires via l'application smartphone « Staying Alive ».

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le centre de transmission de l'alerte engage les secours publics et peut, à travers l'application, géolocaliser et prévenir les secouristes bénévoles disponibles dans un périmètre de 5 km autour de l'accident cardiaque. Grâce à leur intervention, le taux de survie lors d'un arrêt cardiaque passe de 7,5 % à 40%.

Tous les citoyens peuvent donc jouer un rôle en téléchargeant l'application « Staying Alive ». Si un « bon samaritain » est titulaire du diplôme de secouriste, il pourra aller directement sur les lieux pour prodiguer à la personne les premiers secours. S'il n'a pas de notions de secourisme, il pourra aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.

Infos et inscriptions sur : www.bon-samaritain.org



4

C'est le nombre de défibrillateurs automatisés qui sont disponibles dans la commune en 2023. Ils se situent dans la cour de la Mairie, à la Bastide (intérieur), à l'extérieur du Château de Castrevieille, et à l'extérieur du Sportissage.

Appareil qui aide à rétablir l'activité du cœur, le défibrillateur analyse le tracé cardiaque de la victime et évalue si un choc électrique externe est nécessaire. Son utilisation ne demande pas de formation particulière puisque les instructions sont données vocalement.

Une formation aux premiers secours proposée à la population



En juillet, la Municipalité a proposé deux créneaux de formations aux premiers secours aux agents municipaux, aux élus, et aux jaujacquois volontaires (gratuitement).

La formation prodiguée par les Sapeurs-pompiers de l'Ardèche, le PSCI (d'une durée de 7h), permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de secours.

Anciennement "AFPS", cette formation a appris aux participants à réagir face à des situations de la vie quotidienne : alerte des secours, malaises, traumatismes, brûlures, hémorragies, pertes de connaissance, obstructions des voies aériennes, arrêts cardiaque... Tout au long de la session, les participants ont alterné entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Il faut savoir qu'en France, 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque par an. Faute de recevoir les premiers gestes de secours, 8% vont s'en sortir. N'importe qui peut être touché, n'importe où et n'importe quand. Il faut agir vite ! Les premières minutes sont vitales : chaque minute gagnée représente 10 % de chances de survie en plus.



La Commune partenaire de la Maison Sport Santé



Labellisée en décembre 2021 par les Ministères des Sports et de la Santé, l'association Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche (MSSMA) a pour objectif principal de promouvoir l'activité physique et sportive et de lutter contre les comportements sédentaires. Ceci dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse.

Il s'agit de fluidifier l'accès aux activités physiques à tous les habitants, même les plus éloignés de la pratique ou les patients fragiles, afin d'agir pour le bien-être de la population. Un des enjeux est également le renforcement de la cohésion sociale dans les villages. Un des objectifs secondaires est de faire de la Maison Sport Santé le guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation de l'activité physique adaptée sur le territoire de l'Ardèche méridionale.

2022 fut une année très dense. Faisant suite aux orientations prises par le Gouvernement en 2019 et la mise en place du sport sur ordonnance, le chantier majeur pour 2022 fut de développer un modèle économique pour l'association. Pour son lancement, l'association a pu compter sur le soutien matériel et financier du Pôle de Santé des Hautes Vallées de l'Ardèche et sur l'implication bénévole de son bureau et des membres actifs. En début d'année 2023, l'association a dû équilibrer ses budgets afin de pérenniser la structure. Sollicitée, la Commune de Jauzac a octroyé une subvention de 1 300€.

Pour la mise en place d'actions d'information, de formation, de prévention, de coordination d'ateliers d'activités physiques adaptées, le coordinateur de la MSSMA s'appuie sur les actions des professionnels de santé, des professionnels de l'activité physique et sur le tissu associatif local.

La MSSMA travaille pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires qui, suite à leur prescription d'activité physique par le médecin, n'ont actuellement pas de prise en charge par la sécurité sociale et des aides limitées des mutuelles.

Infos pratiques : www.mssma.fr
Présidente : Dr Aurore Nguyen
Coordinateur : Tom Coisne, 06 38 05 42 13



Activités aquatiques adaptées aux Thermes de Neyrac les Bains

LE COIN DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, par les bénévoles



DU CHANGEMENT A LA BIBLIOTHEQUE

L'année 2023 a vu particulièrement :

- L'extension de l'espace dédié à la lecture, avec une nouvelle salle agréable, claire, en cours d'aménagement pour vous offrir notamment un lieu de consultation sur place des documents!
- L'informatisation de la gestion des prêts, après la saisie les années antérieures de nos collections et des lecteurs...

UNE EQUIPE DE BENEVOLES ENRICHIE PAR :

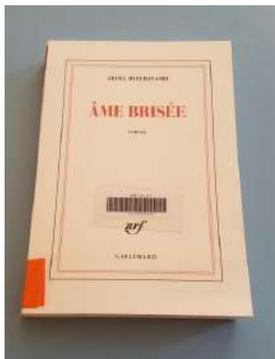
L'arrivée de Karine NUNES et de Gérard MESTRE.

A tous les deux, bienvenue à la bibliothèque et dans notre beau village de Jaujac.

QUELQUES COUPS DE CŒUR « LITTÉRATURE ADULTES »

Découvrons :

- « Pourquoi pas la vie » de Céline PIERRE. L'auteure réinvente le destin de Sylvia PATH, l'imaginant s'émanciper et se libérer du joug masculin. Car son héroïne veut tout ; Elle peut tout... Ce roman fait renaître une femme unique telle qu'elle aurait pu vivre.
- Le dernier roman de Virginie GRIMALDI : « Une belle vie ». Deux sœurs très différentes, après cinq ans d'un silence inexplicable, se retrouvent après le décès de leur grand-mère car il faut vider la maison de vacances qui a été vendue. Elles ont une semaine pour se retrouver. Virginie GRIMALDI confirme son succès populaire en nous livrant une histoire de destins de femmes et de transmission de générations.
- Et des romans policiers récents, proposés à votre lecture : « la faille » de THILLIEZ F, «Rouge Karma » de GRANGE , « Les disparus de BLACKMORE » de LOEVENBRUCK H, « Un œil dans la nuit » de MINIER B, « Coup de pelle » de POL A, « Sur la dalle » de VARGAS F...



Relisons :

- Le roman de Romain GARY (Emile AJAR) « La vie devant soi » prix Goncourt 1975. C'est l'histoire de l'amour d'un petit garçon arabe pour une très vieille femme juive, à qui il tiendra compagnie jusqu'à ce qu'elle meure et même au-delà de la mort. Ce roman est une magnifique leçon de vie, émouvant, jubilatoire, qui au milieu de la laideur et du misérable sait faire apparaître la lumière.
- Le roman de Akira MIZUBAYASHI « Ame brisée ». REI le fils de YU assiste caché dans une armoire à l'arrestation du quatuor sino-japonais par des militaires et à la destruction du violon de son père. L'enfant ne reverra plus son père, et récupèrera le violon détruit. Un roman délicat qui explore la question du souvenir, du déracinement et du deuil impossible.



QUELQUES COUPS DE CŒUR « LITTÉRATURE JEUNESSE »



- "Simon sur les rails" d'Adrien ALBERT. Simon est un petit lapin qui, un week-end décide d'aller voir son frère en train. Mais le train a été annulé. Simon ne connaît pas bien la route mais décide d'y aller quand même en suivant la voie ferrée...
- "La princesse impatiente et le haricot magique" de Nathalie SOMERS. Pour Aurélia, tout doit aller très vite. Un jour un vieillard lui propose de planter une graine de haricot magique. Mais elle ne sait pas que ce haricot va l'emmener vers une aventure dangereuse...
- "Les bonnes manières pour les petits dragons à l'école" de Caryl HART et Rosalind BEARDSHOW. Ou comment un petit dragon peut bien se comporter à l'école...

Des mangas :

- "L'arrière des sorciers" (T1 et 2) de Kamone SHIRAHAMA
- "Assassination classroom" (T1 et 2) de Yusei MARSUI
- Et des BD, dont "Les Sisters : "Dans tes rêves" de CAZENOVE et WILLIAM.



L'Histoire dont nous sommes, avec le Collectif Torsion

Depuis deux ans, la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans s'est engagée en matière d'éducation artistique et culturelle.

Cela afin de développer les dynamiques et les synergies entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, du territoire et au-delà, puis de favoriser le principe de solidarité et d'accès à la culture pour tous.



Au printemps 2023, des ateliers d'écriture, ouverts à tous, se sont déroulés à la bibliothèque de Jaujac et au moulinage de Chirols.

Les résidents de l'EHPAD de Jaujac et les enfants du centre de loisirs intercommunal ont également participé à ce projet.

Les thématiques de l'histoire créée collectivement reflètent tout à fait le caractère intergénérationnel de ce projet.

Trois lectures théâtralisées se sont déroulées à l'occasion du Salon du livre jeunesse de Jaujac, ainsi qu'à l'EHPAD, permettant ainsi au public et aux familles de découvrir l'œuvre des habitants du territoire.





ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

Le carnaval dans le village



Le samedi 25 mars, l'Amicale laïque de l'école de Jaujac organisait son carnaval.

La Place du Champ de Mars et les rues du village étaient en effervescence, avec trônant en son milieu, le bonhomme Carnaval.

Carmentran a encore une fois connu son destin funeste de périr par le feu, sous les cris des enfants, comme le veut la tradition.



Un beau spectacle pour la fête de l'école



Le samedi 17 juin, c'était la kermesse de l'école du village !

Les écoliers de chaque classe ont présenté leur spectacle avant de tous partager le repas convivial.

Les bénéfiques de cette manifestation serviront à financer une partie des sorties scolaires et autres animations.

Une rentrée scolaire sur de bons rails !



Le lundi 4 septembre, jour de la rentrée scolaire, un peu de stress était palpable chez les très jeunes mais surtout beaucoup de plaisir pour ceux qui retrouvaient, en même temps que le chemin de l'école, les amitiés délaissées durant l'été.

CLASSES	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS	2	21	DEVILLE Elodie COISNE Juliette
PS	11		
MS	8		
PS	7	20	MAUMY Valérie
GS	13		
CP	11	22	DEMARS Nathalie
CE1	11		
CE1	7	24	BREYSSE Laurence
CE2	17		
CM1	17		
CM2	9	26	PIGEYRE Isabelle COISNE Juliette

Après une trêve estivale bien méritée, les 113 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé les bancs de l'école, toujours dans 5 classes.



Les CE1-CE2 en visite de ferme à Burzet pour les sensibiliser à l'agriculture et à l'alimentation locale !

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a proposé aux écoles du territoire des actions de sensibilisation à l'alimentation et à l'agriculture responsables et durables.



Les activités ont été animées par Agri Bio Ardèche, l'association des agriculteurs bio d'Ardèche et mises en place dans les classes suivantes :

- les CE1-CE2 de Jaujac ;
- les CE1-CE2 de Montpezat ;
- les CP-CE1 de Thueyts.

Pour chaque classe, trois animations étaient proposées :

- deux ateliers en classe sur le thème de l'alimentation et l'agriculture
- et un atelier visite d'une ferme.

Durant le mois de mars, Mathilde SIANO et Vivien MARIEZ de la Ferme de la Douceur à Burzet, ont accueilli les trois classes pour faire visiter leur ferme aux élèves.

L'objectif de cette sortie était de présenter aux élèves le métier d'agricultrice/agriculteur et d'expliquer comment fonctionne une ferme bio du territoire (pratiques agricoles, productions diverses, moyens de commercialisation...).

Le programme de la visite était le suivant :

- Promenade entre les châtaigniers et les plants de myrtilles avec une présentation du matériel de récolte et du planning de travail sur l'année ;
- Visite du bâtiment d'élevage et discussion sur la gestion d'un troupeau de brebis allaitantes (alimentation, estive, agneaux, soins) ;
- Présentation de la tonte de la laine (tonte d'une brebis, démonstration des étapes de création d'une pelote de laine).



Ce programme s'inscrit dans le cadre des actions portées par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans en faveur du développement de l'agriculture et en faveur d'une alimentation de qualité et locale.

Le territoire étant récemment lauréat du label national Projet Alimentaire Territorial, et bénéficiant ainsi d'un soutien financier, cette action devrait être reconduite l'an prochain dans de nouvelles classes volontaires.

Visite à la Mairie pour le cours d'éducation civique des élèves de CMI - CM2



Au programme du lundi 15 mai dans le cadre de l'éducation civique pour la classe de CMI-CM2 de l'école publique de Jaujac : la visite de la Mairie.

Après un accueil des élèves sur le parvis par Marion Houetz, Maire, ils ont pu visiter les locaux :

- Accueil ;
- Secrétariat ;
- bureau du Maire ;
- Salle du Conseil.

Ils se sont montrés très intéressés par la lecture des registres d'état civil vieux d'un siècle et par le cadastre de la Commune qui date de 1839.

Le Maire a expliqué le fonctionnement de la Municipalité, avec les tâches confiées aux agents, le fonctionnement du Conseil municipal, la tenue des élections...

Les enfants ont ensuite été interrogés au sujet des symboles de la République présents dans la Mairie. Ils ont su reconnaître :

- Le buste de Marianne ;
- Le drapeau ;
- La photographie du Président de la République ;
- L'écharpe tricolore du Maire...

S'en est suivi un temps de questions-réponses dans la salle du Conseil.

Les questions ont été préparées studieusement par les élèves en classe et permettaient de bien comprendre le rôle d'un maire, son implication dans la commune, la réponse aux attentes de la population, l'organisation des différents services, le budget de la Commune, le rôle des différents élus municipaux et les projets de l'équipe municipale pour le village.

La rencontre a été ponctuée par des remerciements partagés. Les élèves étaient très satisfaits de leur visite et le Maire a répondu à toutes les questions avec enthousiasme !



Du handball pour l'école élémentaire



Cette année les enfants des 3 classes de l'école élémentaire ont participé à une séquence d'approfondissement de hand-ball au gymnase de Montpezat encadré par Emmanuel Froc.

Ces séances se sont terminées par une journée rencontre avec les autres écoles ayant participé à cet apprentissage.

Au programme : rencontres avec les élèves des autres classes, matchs, jeux et randonnées...

Une belle journée placée sous le signe du sport et de la bonne humeur !



La classe de découverte à Balazuc



Les enfants de la classe de CM1/CM2 ont eu l'occasion de partir 3 jours en classe découverte.

Direction le camping de Beaume-Giraud à Balazuc.

Après avoir monté leurs tentes et organisé le campement, ils sont allés au Muséum d'histoire naturelle de Balazuc.

Découverte des fossiles, de l'évolution des espèces et fouilles archéologiques ! Ils se sont promenés et ont planté leur "drapeau" en haut de la colline !

Nicolas de la LPO a initié les enfants à la reconnaissance des oiseaux des jardins et forêts.

Un très bon séjour pour tout le monde !

Une initiation au rugby



Les classes de CE1, CE2, CM1, CM2 ont pu participer à des séances d'initiation au rugby encadrées par des jeunes du RCAV.

Les enfants ont pu découvrir les bases de ce sport grâce à des jeux et des mini tournois. Pour clôturer ce cycle d'apprentissage, ils ont participé à un tournoi au stade Ripotier avec d'autres écoles du bassin albenassien.

Une journée réussie où les enfants ont pu réinvestir ce qu'ils avaient appris au cours de petits matchs contre les autres écoles.

Une belle préparation pour suivre cette année la coupe du monde de rugby !



Les élèves jaujacquois font l'école dehors !



Depuis plusieurs années, des classes de l'école publique de Jaujac participent à l'expérimentation "Ecole dehors".

Ce projet est porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui accompagne les enseignants volontaires dans leur envie de sortir des murs de l'école et d'intégrer la question du "dehors" dans leur enseignement (support de cours, interaction avec l'environnement, gestion de l'espace par les élèves...).

En 2023, le PNR accompagne 8 classes, dont celle de Jaujac, pour expérimenter l'école dehors en prenant en charge l'intervention d'éducateurs à l'environnement.

Ceux-ci accompagnent l'enseignant et les élèves tout au long de l'année lors de leurs sorties afin de les aider à mieux appréhender l'environnement et à en faire le support de leurs activités éducatives et pédagogiques. L'accompagnement se fait sur 13 séances.

A travers cette action, l'objectif du PNR est de permettre à l'enseignant de poursuivre l'école dehors en autonomie à l'issue du projet, intégrant ainsi cette démarche durablement à sa pratique éducative.





FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

Les Fous sans blanc de retour avec Frida et Pablo



Ce sont deux représentations des Fous sans blanc qui ont eu lieu à Jaujac cette année (en avril et au mois de juillet) !

Les deux créations de la compagnie, s'articulaient autour des personnages de Pablo Picasso et de Frida Khalo.

Une trame où l'art et la peinture avaient leur mot à dire et où le public a pu suivre l'histoire de Pablo, qui après s'être fait larguer par sa petite amie, tombe fou amoureux du chef-d'œuvre "La femme en rouge sur fauteuil blanc" de Loco Aurillas, chef de file du mouvement hyperréaliste. Avec la complicité d'un gardien de musée, Pablo va approcher la femme en rouge et lui donner vie par la seule force de son amour.

Des comédiens toujours pleins de vie et d'enthousiasme !

Les Fous sans Blanc ne sont pas seulement un atelier théâtral. C'est une association qui, depuis plus de 20 ans, propose un théâtre itinérant et collectif en Ardèche et la formation des comédiens de la compagnie.



Festival autour du thème de la vie des Diolas

Malgré un week-end pluvieux, c'est dans une bonne ambiance que s'est déroulé le Festival autour du thème de la vie des Diolas, orchestré par Nabou !

Voici la communication du Maire pour l'occasion :

Bonjour à toutes et tous,

Je suis très heureuse d'accueillir aujourd'hui à Jaujac la Scoop Thionck-Essyl Bandoor, qui nous convie à son Festival autour du thème de la vie des Diolas.

J'ai appris récemment que le peuple diola se serait installé le long du fleuve Gambie et de la Casamance au 14ème siècle, notamment à Thionck-Essyl qui signifie s'asseoir pour faire la cuisine.

Aujourd'hui, à travers les festivités culturelles que vous nous offrez, nous serons les témoins que vous savez préserver votre attachement à la Casamance. « L'enfant du pays a beau vivre ailleurs pendant des années, il pensera toujours à sa terre » dit, je le crois, un proverbe sénégalais. Il est beau de voir que la diaspora sénégalaise présente dans le monde entier et aussi à Jaujac, sait entretenir les liens entre les habitants du village de Thionck-Essyl.

Milan Kundera disait « La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre ». En proposant un défilé de mode, des ateliers de danse, des chants diolas, des ateliers d'art ou encore d'artisanat, vous faites œuvre utile pour protéger, nourrir et diffuser votre culture.

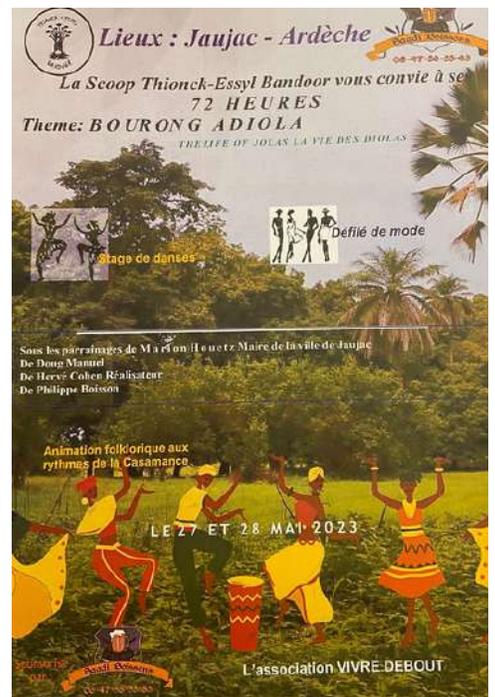
Vous permettez également de resserrer les liens qui nous rassemblent, nous français et sénégalais. Ces liens sont historiques, avec ce que cette histoire peut avoir de lumineux, et aussi avec ce qu'elle peut avoir de parts d'ombre. Ces liens sont aussi culturels. Et c'est bien sur la culture que nous allons nous concentrer ce week-end.

Comment évoquer l'importance de la culture, sans citer le grand Léopold Sedar Senghor qui écrivait : « La culture est la civilisation en action ou mieux, l'esprit de la civilisation ».

Ce week-end en sera sans nul doute un beau témoignage ! Bravo à Nabou pour toute l'organisation.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent week-end de festivités.

Vive l'amitié entre le Sénégal et la France, et entre Thionck-Essyl et Jaujac !



La 2ème édition du Salon du livre jeunesse de Jaujac a trouvé son public : 660 scolaires accueillis !

 SALON DU LIVRE DE JEUNESSE DE JAUJAC
12 - 14 MAI 2023

Après une première édition très réussie, le Salon du Livre Jeunesse de Jaujac a accueilli à nouveau 10 auteurs et illustrateurs, ainsi que deux maisons d'éditions jeunesse : Grasset Jeunesse et l'Atelier du Poisson Soluble, une librairie, de nombreux autres stands (MRAP, Lire et faire livre, bibliothèque de Jaujac, atelier "Moi aussi je fais mon livre"...) pour un salon riche en animations, en diversité, et en qualité.

Durant la journée du jeudi, les illustrateurs et auteurs se sont rendus dans des classes d'écoles participantes pour y animer des ateliers. Le vendredi a été consacré à accueillir les enfants des écoles sur le Salon, chaque classe pouvant participer à plusieurs ateliers. 650 enfants ont été accueillis. Durant le week-end, le Salon était en libre accès, pour tous.

Le Salon a contribué à valoriser la création au travers de ces journées et a permis à n'en pas douter, de valoriser la lecture auprès des plus jeunes ! Les auteurs et les illustrateurs, venant de toute la France ont été au cœur de ce rendez-vous. Aux côtés des libraires et des éditeurs, ils ont dévoilé les richesses et la diversité de cette littérature spécialisée pour le plaisir des petits comme des grands !

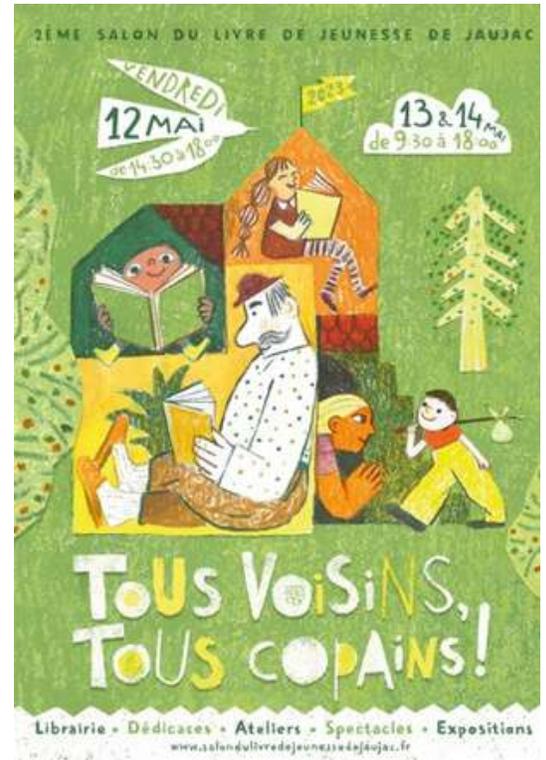
Autour du thème "Tous voisins, tous copains", se sont déployées de multiples activités :

- La librairie le Tiers Temps
- L'Atelier « Moi aussi je fais mon livre » atelier d'impression, de pliage et de reliure
- L'Atelier « La Chasse aux mots » atelier pour construire un récit à partir de mots cachés
- Des animations avec l'Association Lire et Faire Lire, lecture des ouvrages des auteurs invités
- Des animations avec le Collectif Torsion, L'histoire dont nous sommes
- Des animations avec l'Association MRAP, présentation, discussions
- Un Atelier libre d'illustrations
- Un Atelier libre les mots fléchés, mots mêlés
- Le Stand des médiathèques et bibliothèques de la Communauté de Communes Ardèche sources et Volcans
- Du spectacle vivant (Les histoires contées de Valérie Béal).

Un grand merci à l'organisation, aux bénévoles, aux partenaires financiers et aux employés municipaux pour leur contribution à l'évènement !

Pour le village, il s'agit d'un temps fort de l'année culturelle. La lecture est un puissant vecteur d'émancipation qui décuple la puissance de nos imaginations, qui invite à rêver et à penser, qui éveille notre curiosité. C'est aussi par la lecture que s'affirme l'identité. C'est pour cela qu'il est impératif que chacun puisse, dès le plus jeune âge, faire, comme Montaigne : "Du livre un ami".

Le Salon du livre jeunesse a contribué à créer les conditions d'une belle et longue amitié avec le livre chez nos jeunes concitoyens et développer la place du livre et de la lecture dans la vie des enfants !



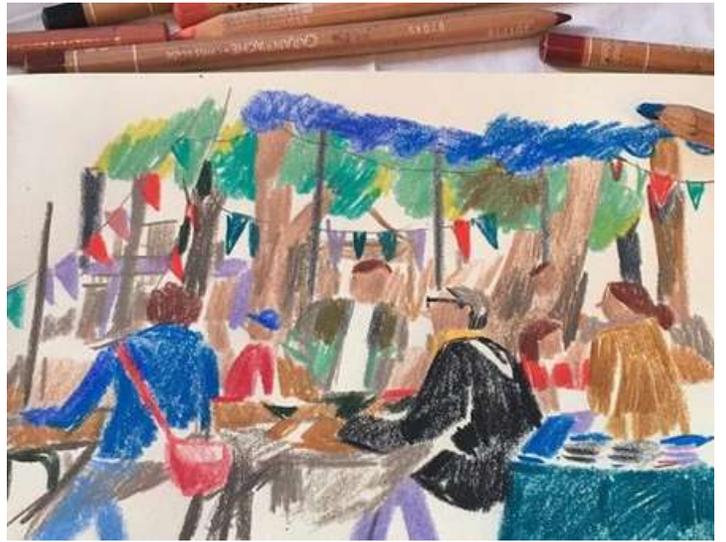


L'histoire dont nous sommes...
SAMEDI 13 MAI À 11H30 ET À 14H
 Au Salon du Livre Jeunesse
 Place du Champ de Mars - Jaujac

Restitution publique d'un "livre humain" en déambulation :
 Une première lecteur/lectrice propose à un groupe de spectateurs la lecture d'un début d'histoire ; puis le groupe choisit la suite proposée (individuellement ou collectivement). En fonction de son choix, le groupe est orienté vers le/la lecteur/lectrice suivant/e pour s'entendre lire la suite de l'histoire.

Une lecture collective orchestrée par Juliet Cœur Tostet, imaginée par des enfants du centre de loisirs de Fabras, de Violensac et de l'EMPAD Rochefort, et les autres participants à la bibliothèque de Jaujac (Moulin de Clersac).

Projet élaboré dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle de la communauté de communes Arèche des Sources et Volcans, proposé par la compagnie Colocet Torsion, en collaboration avec la bibliothèque municipale de Jaujac, l'EMPAD - Relais de Rochefort de Jaujac et le centre de loisirs intercommunal de Fabras.



L'Ardéchoise, c'était la 30ème !

Cette année encore, au pays du genêt et de la myrtille, les villages se sont parés de jaune et de violet pour accueillir les cyclistes de l'Ardéchoise.

Cette épreuve cycliste, créée en 1990, est devenue l'événement cyclo incontournable du mois de juin avec 13 800 coureurs inscrits en moyenne (12 317 cette année).

Il s'agit du premier rassemblement cycliste d'Europe sur route de montagne.



Mais c'est aussi plus de 7 000 bénévoles dans 140 villages, tous enthousiastes pour se retrouver et rivalisant d'imagination pour créer une ambiance de fête unique et originale, mais aussi un accueil chaleureux pour tous les coureurs.

Et Jaujac, dans tout ça... ?

Le 31 mai, sous un soleil de printemps, un petit groupe de volontaires du village accueillait au château de Castrevieille les correspondants des villages du sud de l'Ardèche (voir autre article). La centaine de présents a récupéré ses accessoires aux couleurs de l'ardéchoise (tee-shirts et chapeaux) avant d'assister à la réunion organisée par les responsables de Saint Félicien et enfin de profiter d'un apéritif dînatoire organisé par Jaujac. Au vu de la satisfaction générale et même de certains commentaires élogieux, il convient d'associer les commerçants du village (boulangeries, boucheries-traiteurs et biscuiterie) au succès de cette matinée.

Enfin les journées des 15 et 16 juin furent les deux journées les plus denses pour le passage des cyclistes dans le village, où le petit groupe de volontaires avait décoré le haut de la Place du Champ de Mars sur la base des thèmes de la "Châtaigne Ardéchoise" d'une part et de la "Bête du Vivarais" d'autre part.

Comme chaque année, ces volontaires se sont habillés selon les thèmes choisis.

Les cyclistes pour certains se sont informés de l'histoire de la « Bête » et ont voulu pour beaucoup se faire photographier avec le groupe. Ces cyclistes bien sûr ont profité de la pause, grâce aux boissons fraîches, sirops, cakes sucrés et salés...

La première demi-journée n'a comptabilisé que 200 coureurs environ, une très grande majorité étant logée à Jaujac même pour la nuit, ou dans les environs immédiats. Le lendemain, vendredi, les cyclistes étaient plus de 600 à franchir le contrôle et à choisir soit le circuit Montagne Ardéchoise vers la Souche, soit les Hautes Terres en direction de Saint-Cirgues-de-Prades. Dès 6h30 certains cyclistes profitaient d'un café chaud avant de repartir pour 100 kms de plus.

Belles journées d'animation pour le village de Jaujac, parions que le petit groupe de volontaires sera encore sur le « pont » pour la 31ème édition de l'Ardéchoise !





Jaujac a accueilli la réunion des correspondants de l'Ardéchoise



Le mercredi 31 mai, ce sont une centaine de correspondants des communes participant à l'Ardéchoise qui s'étaient donné rendez-vous à Jaujac.

Le Maire et la référente jaujacquoise pour la course, Patricia Berthon, ont accueilli les bénévoles, les dirigeants et l'équipe salariée pour caler les derniers détails d'organisation et distribuer le différent matériel.

Dans son discours d'accueil, le Maire a expliqué accueillir avec grand plaisir cette réunion et tout l'intérêt de cet évènement incontournable qui anime la vie des villages et qui mobilise ses habitants. Avec 10 000 inscrits cette année s'annonçait alors d'ores et déjà un succès, qui implique aussi une organisation rodée !



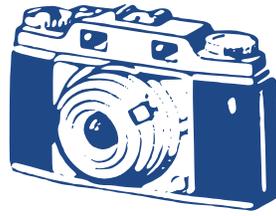
Un grand bravo pour l'organisation de cet évènement sportif, mais surtout ludique et populaire.

Cet évènement, très attendu, peut compter sur l'aide de 8 800 bénévoles qui sont répartis sur les 163 villages traversés. Ils assurent son bon déroulement dans une ambiance très festive.

Cette course, atypique autant qu'exigeante, sillonne les routes de notre département depuis 30 ans.



Une exposition photographique sur les tourbières dans la cour de la Maison du Parc des Monts d'Ardèche



Du 11 juin au 10 septembre 2023, la Maison du Parc a accueilli dans ses jardins une exposition photographique réalisée par Grégoire EDOUARD.

Grégoire EDOUARD a été invité par le Parc des Monts d'Ardèche à photographier le site de la tourbière de la Verrerie (Buzzet) au printemps 2022, avant l'installation d'une œuvre d'Henrique Oliveira dans le cadre du PARTAGE DES EAUX.

Sa pratique photographique s'articule le plus souvent avec la pratique de la marche. Elle a pour préoccupation principale les questions liées à la place de l'Homme au sein de la biosphère et tente, à sa mesure, de restaurer les liens qui nous lient aux êtres, aux choses et aux lieux.

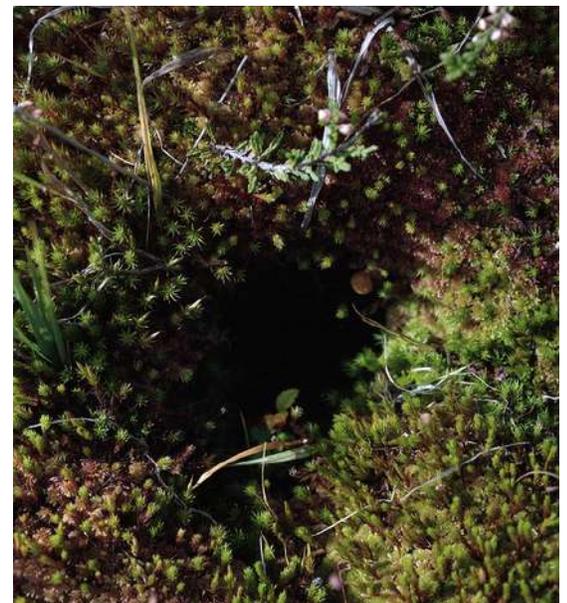
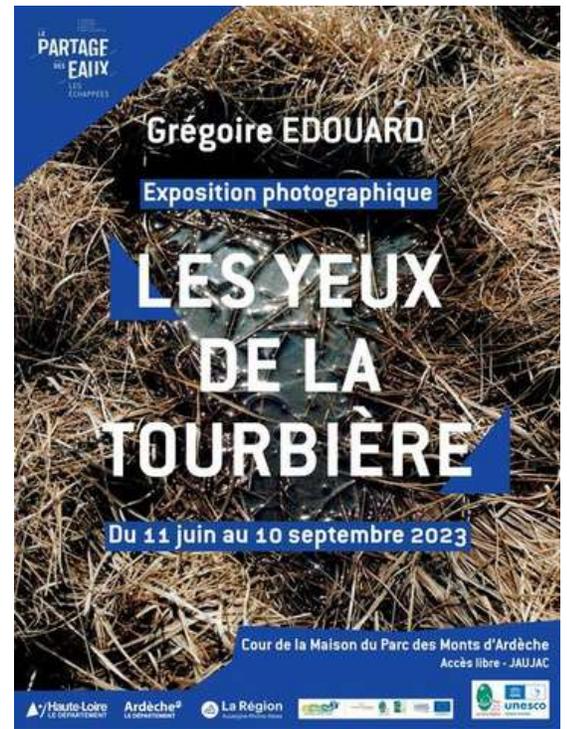
Pour Grégoire EDOUARD, la tourbière est un lieu idéal afin de questionner notre manière de percevoir le paysage et notre rapport au vivant. Au premier abord, ce paysage ne présente rien de grandiose ni d'époustouffant, si on ne prend pas le temps de s'arrêter et de changer de régime d'attention. C'est donc ce que nous propose Grégoire EDOUARD : variant les échelles et les points de vue, passant du macro au micro, ses photographies révèlent un paysage animé et vivant.

Sur le plateau ardéchois, à plus de 1 000 mètres d'altitude, les conditions climatiques et hydrologiques ainsi que des pratiques agricoles adaptées ont favorisé le maintien des tourbières (appelées aussi narces ou sagnes) qui font partie intégrante de l'identité de ce territoire.

Souvent décrites comme d'immenses « éponges », les tourbières jouent un rôle hydrologique essentiel : elles sont capables de stocker l'eau pendant les périodes pluvieuses, ce qui concourt efficacement au rechargement des nappes phréatiques et/ou à la prévention des inondations en aval. En période sèche, les tourbières se vident lentement, garantissant un débit minimum dans les rivières situées en aval et constituent des zones de pâture appréciables pour les troupeaux.

Ces milieux regorgent de richesses naturelles insoupçonnées : ils hébergent de nombreuses espèces protégées qu'ils s'agissent de plantes, d'oiseaux, de papillons, de libellules ou encore de grenouilles. Ce sont aussi des championnes du stockage de CO₂, ce gaz à effet de serre qui participe au changement climatique. À l'échelle mondiale, la quantité de carbone stockée par les tourbières est quasi-équivalente à celle contenue dans l'atmosphère ! Raison de plus pour les préserver...

A travers le lieu de la Tourbière de la Verrerie, le photographe a questionné notre manière d'appréhender le paysage qui nous entoure.



La Chaussée des géants est passée par Jaujac !



Pour sa 10ème édition anniversaire, le Trail de la Chaussée des Géants s'est déroulé le 3 juin 2023.

De nombreux bénévoles, pompiers, médecins, kinés, élus et partenaires ont répondu présents pour cette édition.

Plus de 1 000 coureurs étaient inscrits sur les 3 différentes courses :

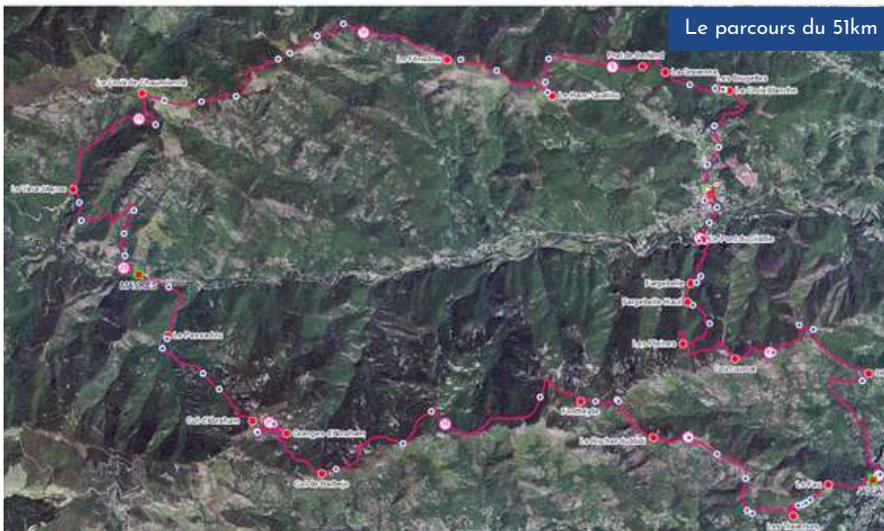
- La Gravenne pour le 10 km et son dénivelé positif de 525 mètres ;
- Le Ranc Qualiou pour le 21 km (D+ 1130 m, course qualificative UTMB : 1 pt) ;
- Les Trois Vallées pour le 51 km (D+ 2900m, course qualificative UTMB : 3 points), qui passe par Jaujac.

Les coureurs des Trois Vallées arrivent du sommet de Fontfreyde par les crêtes ; avant de redescendre vers le village en passant par les hameaux des Traverses et du Fau puis le Chastelas ; se ravitaillent à la Place St Bonnet ; et repartent via La Turbine, le Monteil, Ladreyts vers le rocher de Ladenne.

Victorieux sur les Trois Vallées, Florent Rigaud a vaincu cette épreuve en 4h 58min 23sec. Le Ranc Qualiou a vu la victoire de Léopold Fauchier en 1h 32min 57sec et Nathanael Pujol a concrétisé sa victoire sur La Gravenne en 48 min 20sec.

Les dames ont aussi assuré une belle course, Lucie Bidault a vaincu les 3 Vallées en 5h 54 min 23sec, tandis que Fanny Argau arrivait du Ranc Qualiou après 1h 58 min 4 sec suivie par Juliette Dugua qui a parcouru la Gravenne en 57 min et 46 sec.

La journée s'est clôturée avec la remise des prix sur les marches du Château de Blou de Thueyts.



Le parcours du 51km



Robert, création des services techniques, attend les coureurs



Le positionnement du ravitaillement, prêt à accueillir les 250 coureurs inscrits sur le 51km, à la Place Saint Bonnet



Chacun sa technique pour se rafraichir !



Lucie Bidault à la Place St Bonnet



Florent Rigaud au ravitaillement Place St Bonnet, futur vainqueur sur les 51 km



Sur la ligne d'arrivée !



Le podium masculin des 51km

Plus de 4 000 visiteurs pour la Fête de la transhumance à la Maison du Parc naturel



C'est un public très nombreux qui s'est rendu au Domaine de Rochemure pour assister à la Fête de la transhumance, le dimanche 11 juin 2023.

Après plusieurs éditions annulées pour causes sanitaires, la Fête a fait son grand retour pour le plaisir de tous.

De nombreuses animations étaient prévues, avec bien évidemment comme centre d'attention la brebis : démonstration de tonte, mais également de toutes activités en lien avec la laine (cardage, filage et processus de transformation de la laine pour divers usages). Les chiens de troupeau ont aussi été mis à l'honneur, des éleveurs procédant à des démonstrations toute l'après-midi en sifflant de différentes manières pour indiquer la marche à suivre à leurs auxiliaires canins, le tout devant un public intéressé.

Le marché des producteurs a été plébiscité et le repas du midi pris d'assaut avec le traditionnel Biassou.

Mais l'attraction principale de la journée était bien entendu le départ de la transhumance elle-même : à 16 heures, l'éleveur Guilhem Dangel, accompagné de sa conjointe et associée Alizée Bernard et de leurs deux enfants, est parti avec un troupeau de 350 brebis.

Un voyage de quatre jours pour une centaine de kilomètres en direction du Mont Lozère, où les brebis paîtront pendant trois mois, avant de revenir sur les terres ardéchoises.





Voici la communication du Maire pour l'occasion :

"Bonjour à toutes et tous,

C'est toujours avec un grand plaisir que la commune de Jaujac accueille la Fête de la transhumance !

Incontournable et très attendue chez nous, elle demeure un évènement important.

Cette manifestation contribue à valoriser une filière primordiale et d'excellence pour l'Ardèche, pour notre territoire de pentes en particulier, pour notre économie et pour notre biodiversité. Car on le sait, quand les troupeaux disparaissent, les milieux se referment, la biodiversité se réduit, les friches se développent, et le risque incendie aussi.

Cette Fête est l'occasion de célébrer une tradition ancestrale de notre pays qui continue, fort heureusement, de façonner son paysage.

Peu à peu, avec le temps, les troupeaux avaient disparu des routes et des villages qu'ils traversaient. Pour ceux qui guettaient et saluaient leur arrivée, le passage du troupeau entretenait la vieille relation qui unissait les pentes à la montagne et marquait deux temps majeurs du calendrier. Or ce lien s'était peu à peu rompu et le monde pastoral est devenu si peu visible que les habitants des villages autrefois traversés l'ont souvent cru définitivement disparu ou proche de l'être. Ce n'est pas le cas, et vous le démontrez aujourd'hui par votre dynamisme.

L'organisation d'un temps comme la Fête de la transhumance permet de restaurer cette relation entre pentes et montagnes. Preuve en est, la place centrale qu'y occupe le passage du troupeau et l'émotion qu'il ne manque jamais de susciter.

Les autres activités proposées aujourd'hui seront aussi l'occasion de célébrer les acteurs de l'agropastoralisme et leur savoir-faire. Je pense notamment à la mise en valeur des races de moutons, aux démonstrations de tonte, de chien de troupeaux, de filage, au marché artisanal qui est une véritable vitrine de notre patrimoine gastronomique, et à bien d'autres activités encore...

Cette Fête connaît chaque année un fort succès populaire, que les organisateurs, le Syndicat Départemental Ovin de l'Ardèche et le PNRMA en soient remerciés ! Je vous souhaite à tous une belle Fête de la Transhumance à Jaujac !"

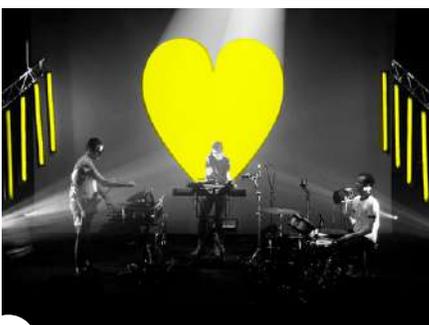
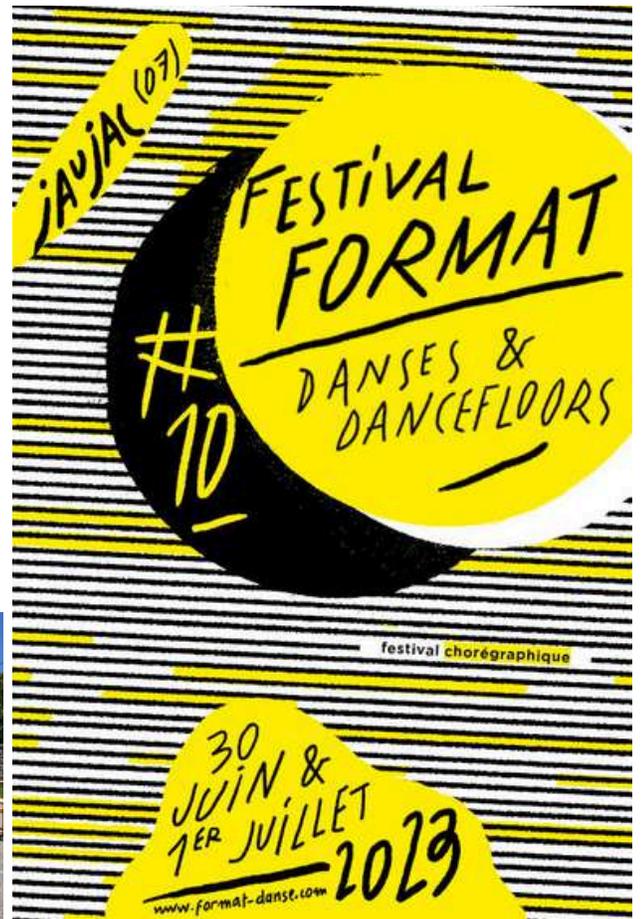


Le Festival Format #9 !



Pour ce nouveau millésime, le Festival de danse Format a pu se déployer sur 2 journées (le vendredi 30 juin et le samedi 1er juillet) au coeur du village de Jaujac. Le festival Format est un temps fort de diffusion de la danse contemporaine, mais aussi de festivités à Jaujac.

Pensé en grand théâtre du dehors, le Festival invite chacun à cultiver son appétit de paysage et de danses. Les spectacles ont été proposés dans différents lieux non dédiés au spectacle, qui sont ainsi transformés en espaces chorégraphiques, proposant une autre lecture de nos paysages naturels, bâtis, patrimoniaux ou quotidiens. Nous avons accueilli 8 spectacles de danse, 2 dj set/musique live, 1 exposition, 30 artistes, 40 bénévoles, 18 danseurs amateurs, une librairie spécialisée, un espace d'écoute playlist, un bar, une restauration, des grandes tablées, et plus de 2 000 spectateurs dans des conditions optimales !







La banderole



Le magnifique châpiteau



Un cadre bucolique



L'improptu Théâtre en action !



Le Concert du "Fabricophone"



Une représentation sous le châpiteau



Chicago



De l'Amour



A l'affiche ce soir !

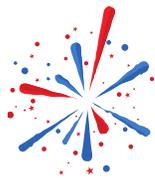


Le bousier



Le Soldat Rose

Une belle réussite pour les festivités du 13 juillet !



Les Festivités du 13 juillet, organisées par la Municipalité, ont été une belle réussite !

Dès 20h30, les enfants ont pu s'exercer à la manipulation des flambeaux sur la Place du village, au doux son de l'accordéon. Ensuite, ils ont déambulé dans les rues du village, jusqu'au Pré du Comte.

Une fois tout le monde bien installé, les agents municipaux ont pu procéder au tir des feux d'artifices. Cela sous l'oeil vigilant des pompiers, présents pour l'occasion. Nous les en remercions.

La fête a ensuite continué là où elle avait commencé, sur la Place avec le traditionnel bal orchestré cette année par Extra Sono 07. La Municipalité avait choisi de proposer la buvette à une association. C'est donc le CETIAM, qui s'y est collé !

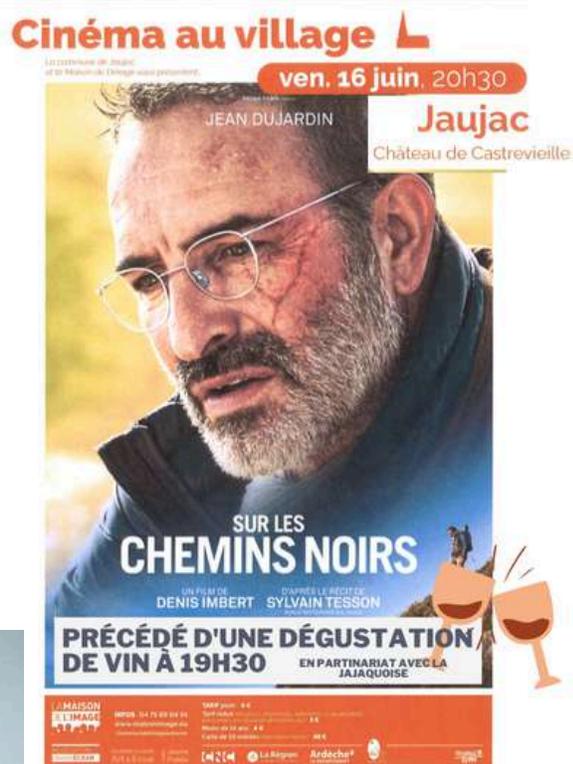


Le Cinéma sous les étoiles !



Comme chaque année, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, a souhaité proposer deux projections de films en plein air. L'idée était de se retrouver, à la nuit tombée, pour profiter de la magie du cinéma sous les étoiles ! L'un des deux a dû être annulé à cause de la météo. Et nouveauté cette année, un film a été diffusé au printemps dans la salle des fêtes du Château de Castrevieille.

- Le premier film, "Sur les chemins noirs", librement inspiré du livre de Sylvain Tesson (2016), racontait l'histoire de Pierre, écrivain explorateur, qui un soir d'ivresse, fait une chute de plusieurs étages. Cet accident le plonge dans un coma profond. Sur son lit d'hôpital, revenu à la vie, il se fait la promesse de traverser la France à pied du Mercantour au Cotentin. Un voyage unique et hors du temps à la rencontre de l'hyper-ruralité, de la beauté de la France et de la renaissance de soi.



- Le deuxième, "Quand tu seras grand" suivant Yannick, aide-soignant dans une maison de retraite. Entre pression permanente et restrictions budgétaires, il fait face aux manques de moyens avec une bonne humeur contagieuse. Mais lorsqu'on lui impose de partager le réfectoire avec une classe d'enfants, la situation se complique. Leur arrivée ainsi que celle de son animatrice, Aude, va bousculer le quotidien de tous et surtout des résidents... C'est ce film dont la projection a malheureusement été annulé à cause de la pluie annoncée.
- Enfin, le troisième, "Les gardiennes de la planète" suivait une baleine à bosse qui s'est échouée sur un rivage isolé. Alors qu'un groupe d'hommes et de femmes organise son sauvetage, nous découvrons l'histoire extraordinaire des cétacés, citoyens des océans du monde, essentiels à l'écosystème de notre planète depuis plus de 50 millions d'années.

Ces projections ont été réalisées en partenariat avec La Maison de l'image, pôle départemental dans le domaine de l'image et de l'éducation à l'image et qui bénéficie du classement Art et Essai pour son circuit de cinéma itinérant.

Par ces diffusions, il s'agit de :

- Faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire en palliant l'éloignement des lieux de diffusion culturelle par l'itinérance ;
- Créer des espaces conviviaux de rencontres et de lien social pour tous autour d'une programmation culturelle de qualité.



Le nouveau spectacle de Saturne et Valfeu présenté au Château de Castrevieille



La salle des fêtes de Castrevieille était pleine à craquer au mois de juillet pour accueillir le spectacle "Blanche-neige et les sept loups".

Des frères Grimm à Walt Disney, le conte de Blanche-Neige a fait le tour du monde, popularisant la figure de la jeune princesse, belle et ingénue.

Dans cette adaptation musicale de Saturne & Valfeu, Blanche-Neige refuse ce rôle de femme parfaite. Rebelle contre son royaume qui exige d'elle réussite, beauté et soumission, elle s'enfuit dans la forêt. Guidée par sept loups, elle laisse éclore sa nature profonde de femme, libre, sauvage.

Saturne jouait Blanche-Neige : narration, chant, percussions du monde.

Valfeu jouait Le Faune : guitare, piano/synthétiseur, ambiances sonores.

La Municipalité a pris en charge l'entièreté du coût du spectacle pour proposer un évènement gratuit à tous.



JAUJAC - DIM 23 JUILLET - 17H

SALLE DES FÊTES DE CASTREVIEILLE, 105 CH. DE CASTREVIEILLE

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE Tout public des 7 ans UN SPECTACLE PROPOSÉ PAR LA **mairie de Jaujac**

VALFEU (LE FAUNE)	SATURNE (BLANCHE-NEIGE)
Félicité par le Rapporteur du Budget de la Culture à l'Assemblée Nationale pour son spectacle en hommage au poète Guillaume Apollinaire (en duo avec la chanteuse Desireless "Voyage, Voyage") Valfeu est guitariste professionnel et professeur de Conservatoire. Il a réalisé ces dix dernières années plus de 250 concerts en Europe. → site de l'artiste	Révélee pour son interprétation des chansons des films de Miyazaki et de la trilogie du Seigneur des Anneaux au sein du "Neko Light Orchestra", Saturne a tourné au Japon, en France, en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. Au delà de sa carrière de chanteuse professionnelle, Saturne est également auteure, comédienne voix-off, illustratrice et peintre "lowbrow". → site de l'artiste



Deux projections à Jaujac dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas



PROJECTION
GRATUITE
EN PRÉSENCE DE
PASCAL CATHELAND

Cette année encore, les Etats généraux du film documentaire de Lussas, de renommée internationale, ont sélectionné le village de Jaujac pour y proposer une projection. Une nouvelle occasion pour Jaujac de proposer des événements culturels d'une très riche qualité ! Un grand merci à Nicolas BOLE d'avoir rendu cela possible.

Le documentaire proposé, le jeudi 24 août à la tombée de la nuit, était "Rêves".

Le synopsis : "Entre septembre 2020 et juin 2021, en pleine crise pandémique, un cinéaste et un chorégraphe vont à la rencontre d'un groupe de dix-sept adolescents dans un collège du Var. Du haut de leurs quatorze ans, comment ces jeunes perçoivent le monde d'aujourd'hui et quel futur imaginent-ils ? Face caméra, ils et elles confient leurs rêves d'avenir, mais aussi ceux qu'ils font la nuit en dormant. À cet âge, comment rêve-t-on lorsqu'on a perdu le droit de se toucher, de se voir sans masque, de s'aimer sans retenue ? Le récit de leurs songes esquisse la possibilité d'une échappée-belle. Une évasion collective qui s'improvise dans une fiction naissante. Les corps contraints et immobiles des ados s'émancipent dans un mouvement initié par la pulse d'une musique techno, la transe comme exutoire à la réalité. À la force de nos rêves et de nos corps dansants, trouver le courage de s'inventer un avenir et se découvrir enfin."

RÊVES

À LA TOMBÉE DE LA NUIT - 21h30
JAUJAC - COUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE
FILM DOCUMENTAIRE DE PASCAL CATHELAND ET ARTHUR PÉROLE
PROJECTION EN PLEIN AIR



états généraux
du film documentaire

SEANCE ORGANISEE PAR LES ETATS GENERAUX DU FILM DOCUMENTAIRE AVEC LE SOUTIEN DE LA MAIRIE
PLUS D'INFOS SUR WWW.LUSSASDOC.ORG

• ardecheimages.org

Il a été réalisé par Pascal Catheland. Ce dernier était présent lors de la projection. Il s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.

Le documentaire proposé, le vendredi 25 août à la tombée de la nuit, était "En communauté".

Le synopsis : "Monique, Thérèse, Marie-Noëlle, Marie-Dominique, Geneviève, Jacqueline et Annie sont religieuses. Elles vivent depuis plus de quarante ans dans leur monastère situé à Saint-Héand, dans la Loire. Ensemble, elles s'appêtent à vivre une décision majeure et radicale pour le devenir de leur communauté."

Il a été réalisé par Camille Laperche qui était présente lors de la projection. Elle s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.

Les séances étaient proposées gratuitement, dans la cour de l'école.

De quoi séduire les cinéphiles et passionnés de documentaires !



PROJECTION
GRATUITE
EN PRÉSENCE DE
CAMILLE LAPERCHE

EN COMMUNAUTÉ

À LA TOMBÉE DE LA NUIT - 21h30
JAUJAC - COUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE
FILM DOCUMENTAIRE DE CAMILLE LAPERCHE
PROJECTION EN PLEIN AIR



états généraux
du film documentaire

• ardecheimages.org



états généraux
du film documentaire

SEANCE ORGANISEE PAR LES ETATS GENERAUX DU FILM DOCUMENTAIRE AVEC LE SOUTIEN DE LA MAIRIE
PLUS D'INFOS SUR WWW.LUSSASDOC.ORG

• ardecheimages.org

Un gros millésime pour la fête votive sur la Place du village 2023

Le Comité des Jeunes avait programmé de belles choses pour la fête votive : aubade aux habitants, concerts, nouvelle course, organisation de la buvette...

La Mairie devant se charger comme à l'accoutumée de la gestion des forains et du pique-nique à la source du Peschier.



JAUJAC

GRANDE FÊTE VOTIVE

10-11-12-13-14-15-16-17

AOÛT 2023

Fête Foraine

JEUDI 10 : Dès 8h30
Aubade aux habitants, du 10 au 16
tournée des pognes

VENDREDI 11 : A 22h bal avec l'orchestre MOTEL

SAMEDI 12 : A 22h bal avec EXTRA SONO
pour une soirée FLUO

DIMANCHE 13 : A 22h bal avec EXTRA SONO
pour une soirée MOUSSE

LUNDI 14 : A 22h bal avec EXTRA SONO
pour une soirée CO2

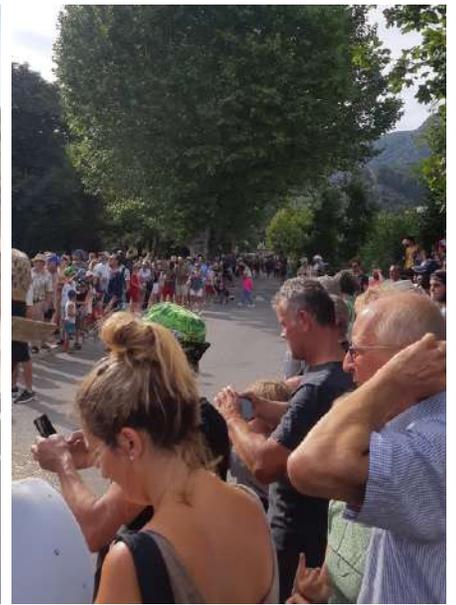
MARDI 15 : Dès 16h jeux pour les enfants
A 22h bal avec EXTRA SONO

MERCREDI 16 : Dès 12h traditionnel pique nique
du peschier
A 17h course de caisse à savon

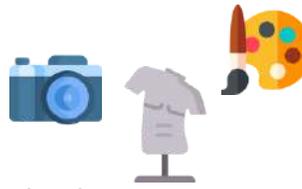
JEUDI 17 : Concours de pétanque
9h - Doublette
15h - Triplette

Organisé par le Comité des Jeunes avec le soutien de la municipalité de Jaujac.
L'association n'est pas responsable des incidents et dégradations.





Des espaces municipaux à disposition des artistes

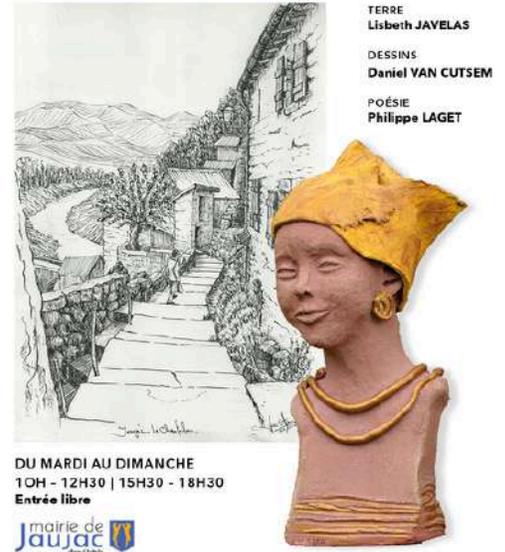


Dans l'été, la Municipalité avait mis à disposition de plusieurs artistes, la salle Vincentis et la salle des fêtes du Château de Castrevieille pour des expositions.

Un vrai plaisir que ces propositions artistiques qui rythment la vie du village !

A la salle Vincentis, c'est Lisbeth Javelas, Daniel Van Cutsem et Philippe Laget qui exposaient (voir détail ci-contre).

EXPOSITION
Mairie de Jaujac
Salle Vincentis
28 Juillet – 27 Août



TERRE – TRAITS – MOTS
28 Juillet – 27 Août

Lisbeth JAVELAS CÉRAMISTE

Mon parcours dans la réalisation de différentes créations en modelage puis en sculpture remonte à plusieurs années. À travers cette exposition je vous laisse voyager dans mon univers.

Daniel VAN CUTSEM DESSINATEUR

Durant mes réguliers déplacements dans le centre du village et ses alentours, je ne me lasse pas de contempler ces lieux. Je ressens le besoin de mémoriser mes impressions en laissant glisser ma plume encreée sur le papier

Philippe LAGET ÉCRIVAIN

Sauvage et résistante, rugueuse et douce à la fois, petite Corse continentale, l'Ardèche est différente des autres territoires. Sertie en plein cœur, Jaujac la belle, rayonne et attire, telle une pierre précieuse. Moi, loin du fracas du monde, j'y trouve l'apaisement. Et qui sait, un jour peut-être, la sérénité ?



Au Château de Castrevieille, voici le détail des exposants :

- Lysianne HARNICHARD a présenté ses peintures ;
- Jacques ARTUS a présenté ses maquettes de véhicules en bois ;
- Hervé LINSO a exposé ses cannes en bois ;
- Dominique et Agostino CHAZARA, leurs lampes en bois flotté ;
- Imane KAMAL IDRISSI a présenté un visage peint par superposition de 4 plaques en plexiglas ;
- Une oeuvre de l'artiste Jean-Paul MOUYON a été prêtée par son fils Jérémy ;
- Jean-Jacques CHOPPIN a assuré l'organisation et a présenté ses peintures.



Une exposition de l'Association Histoire et patrimoine de l'Ancien Mandement de Jaujac à la salle Vincentis

En début d'été - du 8 au 15 juillet - la Municipalité avait mis à disposition de l'Association Histoire et patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac, la salle Vincentis pour une exposition.

A cette occasion ont été présentées les activités de l'association qui compte de nombreux membres, ainsi que les travaux de certains de ses adhérents :

- Philippe Laget : poésie ;
- Monique Ventalon : aquarelles ;
- Daniel Van Cutsem : gravures, dessins ;
- Patrick Mainy : dessins ;
- Guy Mulot : photos ;
- Raymond Constant : auteur et dédicace de livres.

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ANCIEN MANDEMENT DE JAUJAC

PLACE DU CHAMP DE MARS - MAIRIE DE JAUJAC

EXPOSITION

DU SAM. 08 JUILLET AU SAM. 14 JUILLET 2023

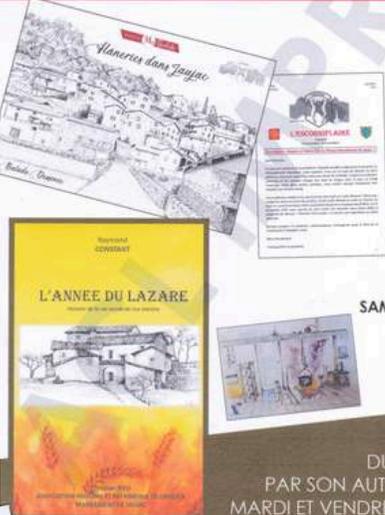
PRÉSENTATION DE LIVRES, PLAQUETTES, PHOTOS, DESSINS, GRAVURES, AQUARELLES

NOMBREUX EXPOSANTS

GUY MULOT
PHILIPPE LAGET
DANIEL VAN CUTSEM
MONIQUE VENTALON
PATRICK MAINY
RAYMOND CONSTANT

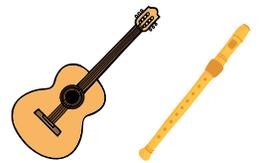
HORAIRES EXPOSITION
SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI, ET JEUDI
10H-12H // 15H30-18H30
MARDI ET VENDREDI
9H-12H // 15H0-18H30

DÉDICACES
DU LIVRE *L'ANNÉE DU LAZARE*
PAR SON AUTEUR RAYMOND CONSTANT
MARDI ET VENDREDI 9H-12H ET 15H30-18H30.






Patrice Jania en concert à Jaujac



Le 29 juillet Patrice Jania est venu en voisin (il habite Thueyts), au Château de Castrevieille. Durant près de deux heures, il a chanté et joué des chansons qu'il compose dans un univers très varié.

Il chante l'amour, l'amitié, la famille, l'humour, la mort, la nature, la douceur et la violence, la solitude ou la rencontre.

L'écriture de ses textes s'inscrit dans l'héritage des plumes des artistes qu'il a rencontrés sur son parcours : Yves Duteil (qui chante en duo le titre "Marcher" de son second album), mais aussi Jean-Jacques Goldman, Francis Cabrel... Il les compose également dans l'esprit des songwriters qui ont accompagné ses années d'études anglophones.

Avec Marie Lieby aux flûtes, et son jeu de guitare, la cinquantaine de personnes présente a été sous le charme !

Succès pour le traditionnel pique-nique au Peschier organisé par la Mairie



Le pique-nique du Peschier a vu une belle affluence le 16 août dernier !

Tout était prêt pour l'évènement, puisqu'un groupe de bénévoles et des employés municipaux avaient nettoyé le site et la piste de danse.

L'apéritif était offert par la Municipalité et le concert assuré par Monsieur Bourniquel que nous remercions !

Les marchés nocturnes du Comité des Jeunes

Les membres du Comité des Jeunes ont travaillé d'arrache-pied, en saison estivale, pour organiser les marchés musicaux du mercredi.

Un grand merci aux bénévoles (et à leurs parents souvent présents !) !



Juin - Juillet - Août **JAUJAC**

MERCREDIS MUSICAUX

DU COMITÉ DES JEUNES DE JAUJAC

Des artistes de rue seront également présents certains mercredis

PROGRAMME	
14/06 - 21h00 Zebra Chanson française	26/07 - 21h00 Liane Edwards Trio Country
28/06 - 21h00 Rocky River Roots Band	02/08 - 21h00 Duo Montparno Chanson française
05/07 - 21h00 DJ KOOP	23/08 - 21h00 Karoké
19/07 - 21h00 Bonneville	30/08 - 21h00 DJ

PLACE DU CHAMP DE MARS

Marché des producteurs et artisans

Tous les mercredis
17h - 22h



TRANSITIONS

La lutte contre le frelon asiatique avec une expérimentation de piégeage des reines au printemps lancée !

Dans le cadre de l'action de lutte contre le frelon asiatique, soutenue par la Communauté de communes depuis l'automne 2021 avec l'appui du GDSA et de la plateforme lefrelon.com, un groupe de travail réunissant des élus communaux et de personnes volontaires a été organisé en début d'année.

En effet, en complément de la prise en charge de la destruction des nids, la CDC a proposé aux communes volontaires d'encourager la mise en place de pièges pour capturer les reines au printemps. Et Jaujac a bien entendu participé à l'expérimentation.

L'objectif a été d'expérimenter ce printemps un protocole de piégeage des fondatrices pour limiter le nombre de nids de frelons asiatiques sur le territoire, présentant un risque important pour la population, pour la survie des abeilles et pour la pollinisation en général. Le tout en veillant à ne pas porter atteinte aux autres espèces dont le rôle est essentiel pour leur fonction écologique et l'équilibre de la biodiversité.

Les pièges créés ont dû ainsi respecter certaines règles (taille des trous, recette de l'appât, surveillance...) afin de ne pas capturer les abeilles, guêpes ou encore les frelons européens (prédateurs des frelons asiatiques).

A Jaujac, ce sont en tout 214 fondatrices asiatiques qui ont été capturées. Nous analyserons à l'automne l'impact sur la découverte de nouveaux nids.



Lancement du jeu "Les jeunes volcans d'Ardèche" par le Parc Naturel Régional



Un jeu autour des 7 jeunes volcans d'Ardèche vient d'être lancé pour inviter le public familial à arpenter le territoire en découvrant la géologie.

Comment fonctionne le jeu ?

Tous les offices de tourisme partenaires et la maison du Parc proposent aux visiteurs un guide découvert illustré dans lequel les 7 volcans sont présentés de manière simple et pédagogique.

Avec ce guide, une carte découverte permet de se repérer sur le territoire et de se rendre sur les 7 sites. Enfin, un Pass Explorateur est à poinçonner sur les 7 bornes implantées au sommet ou au cœur des volcans (ça se mérite !) pour gagner le badge d'explorateur.

Tout le jeu est entièrement gratuit.

Quels sont les 7 volcans ?

Ils 'agit de :

- La coupe d'Aizac et sa coulée
- La coupe de Jaujac et sa coulée
- Le Lac d'Issarlès
- Les 5 volcans de Montpezat-sous-Bauzon
- Le Souilhol, le Mar Doris et la Mofète à Neyrac-les-Bains
- La Gravenne de Thueyts et la Chaussée des Géants
- Le Mar du Ray-Pic à Péreyres et sa coulée

Les volcans les plus récents d'Ardèche

Les coupes d'Aizac et de Jaujac, la gravenne de Montpezat, le Souilhol, le maar du Ray pic et les succs de Cherchemuse et Bauzon relèvent de différentes phases éruptives dont les premières remontent à 200 000 ans et les plus récentes autour de 40 000 à 15 000 ans.

Chacun de ces volcans a sa personnalité et présente d'imposantes coulées basaltiques, d'anciens cratères, des cascades majestueuses...

Où récupérer son Pass Explorateur ?

> Office de tourisme Sources & Volcans
www.sourcesvolcans.com
04 75 36 46 26
Meyras - Neyrac-les-Bains / Jaujac / Thueyts

> Maison du Parc à Jaujac
07 45 36 38 60



Les 24h du naturaliste au refuge LPO du Centre de La Bastide à Jaujac



Le beau programme prévu pour la journée d'inventaires naturalistes du 13 mai dernier a été chamboulé par les pluies abondantes de la matinée.

Si les salamandres (qui étaient de sortie), l'ensemble des amphibiens et la végétation ont grandement apprécié le fort cumul de précipitations, le recensement de certains groupes comme les papillons et libellules n'a pas pu être réalisé. Il faudra donc recommencer !

Les bénévoles de la LPO et les habitants qui étaient venus en nombre le matin malgré une météo peu favorable ont également dû renoncer à réaliser le programme d'animation prévu l'après-midi.

Lors des premières heures de la journée, une vingtaine d'espèce d'oiseaux a cependant pu être recensée et la mise en place des premiers aménagements du refuge semble appréciée. En effet, un couple de Mésange bleue niche déjà sur l'un des toits du bâtiment et un couple de Sittelle torchepot occupe un des nichoirs installés lors de l'automne dernier.

Le point d'écoute effectué en tout début de matinée a permis de contacter des espèces communes dans le village (Mésanges, Fauvette à tête noire, Serin cini, Coucou...) mais également des espèces plus discrètes qui montrent la qualité et la diversité de cet espace naturel (Loriot d'Europe, Grimpereau des jardins, Roitelet triple bandeau, Troglodyte mignon...).

Des inventaires vont se poursuivre par l'équipe de la LPO lors de journées plus favorables au cours du printemps et des aménagements sont prévus pour les mois et les années à venir (plantation de haies, gestion différenciée des espaces...).

D'autres animations en particulier à destination des scolaires de l'école de Jaujac sont également au programme.

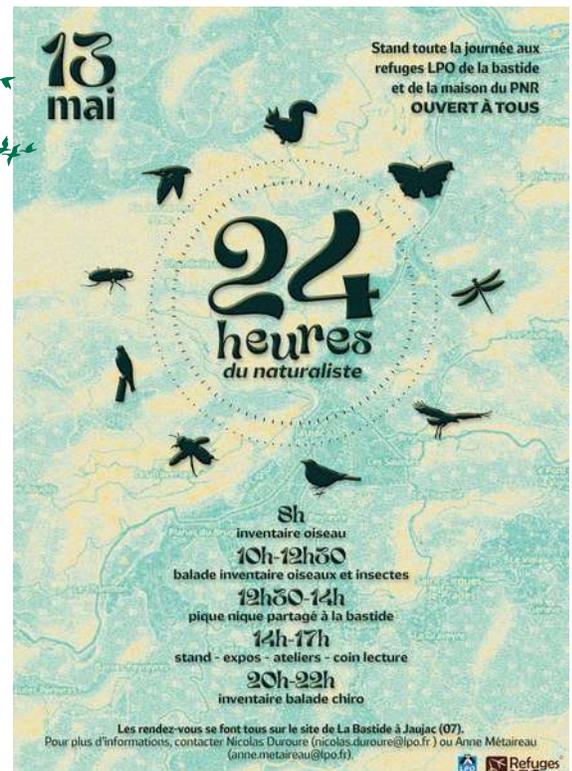
Le refuge LPO est donc désormais bien en ordre de marche. Il contribuera sans nul doute à l'attractivité de cet espace aussi bien pour l'ensemble de la biodiversité que pour les utilisateurs du site qui pourront apprécier la qualité et la variété de cet espace naturel.

Créer un Refuge LPO dans un établissement c'est :

- Améliorer le cadre de vie de l'établissement ;
- Renforcer le lien social entre les membres de l'établissement ;
- Créer un environnement sain, sans produits chimiques, protégeant la santé des utilisateurs ;
- Créer une zone refuge pour la biodiversité (aider les oiseaux en hiver, créer des sites de nidification ou de reproduction, planter des espèces indigènes, diversifier les milieux, créer une mare pédagogique...)
- Privilégier l'ouverture vers l'extérieur et échanger avec d'autres établissements.

D'autres actions sont à venir car un programme s'étalant sur 3 ans a été défini entre la Municipalité et la LPO.

Si vous aussi vous souhaitez intégrer le programme des refuges LPO chez vous, vous pouvez trouver toutes les informations sur : <https://www.lpo.fr/>



La Maison du Parc Naturel labellisée refuge LPO



Le 2 juin, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Drôme-Ardèche a renouvelé le label « Refuge LPO » 2023/2028 pour la Maison du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Cette reconnaissance met en lumière la qualité de l'accueil de la biodiversité dans les jardins depuis 2014.

C'est le journaliste et Président de la LPO France, Allain Bougrain-Dubourg qui est venu saluer le renouvellement de cet engagement. A ses côtés : le Préfet de l'Ardèche, la Présidente de la LPO Auvergne Rhône-Alpes, le Président de la LPO Drôme-Ardèche.

Ce fut l'occasion d'aborder les problématiques actuelles qui touchent la biodiversité, et de présenter les éléments remarquables du jardin et des espaces extérieurs de la Maison du Parc.

Un partenariat déjà ancien existe entre le Parc et la LPO. En effet, la LPO Drôme-Ardèche est un partenaire éducatif historique et son réseau d'experts scientifiques intervient aux côtés du Parc dans de nombreuses actions.

Avec 40 hectares de forêts, de jardins, de vergers, de châtaigneraies, de prairies et un volcan... la Maison du Parc est un « concentré » géré avec le souci de l'accueil du public, de la biodiversité et le maintien d'activités économiques. Elle abrite des zones humides riches en amphibiens et libellules, des arbres remarquables avec de nombreux oiseaux qui nichent...

Le PNR propose :

- Une gestion différenciée des espaces « verts » : aménagement et entretien adaptés aux espaces allant du plus entretenu (bâtiments et jardins) au plus sauvage (mare aux libellules), tontes décalées, plantation de végétaux rustiques et sobres, petit verger conservatoire de pommes...
- Des aménagements favorables à la petite faune : nichoirs à martinets, moineaux, mésanges, rouges-queues, gîtes à chauves-souris, hôtel et gîtes à insectes, plantes mellifères, maintien du lierre...

Les jardins de la Maison du Parc sont ouverts toute l'année. L'accès est gratuit.



Opération martelage dans la forêt communale du cratère

Au mois de mars, l'Office National des Forêts (ONF) a procédé à un martelage dans l'une des forêts communales de Jaujac.

Le martelage, c'est quoi ? A l'époque on marquait d'un coup de marteau les arbres à couper pour être vendus, aujourd'hui on trace un trait de couleur. Un bon martelage permet une amélioration de la qualité de peuplement de la forêt, afin d'obtenir un bois de meilleure qualité.



Environ 1 arbre sur 7 a été marqué, pour permettre un renouvellement du peuplement en favorisant les arbres poussant droit, réguliers et moins branchus. La coupe des bois ainsi sélectionnés aura lieu cet hiver. Ce moment fut aussi l'occasion de marquer d'un triangle les arbres habitats remarquables d'un point de vue écologique, pour qu'ils soient conservés de manière permanente.

Des élus, des agents du Parc, de l'ONF, de l'Association des communes forestières de l'Ardèche... sont venus prêter main forte à Florian Paris, agent de l'ONF en charge de la forêt communale de Jaujac. Alain Givors, expert forestier à la retraite, Président d'honneur de Prosilva France a aussi participé et apporté tout son savoir-faire.

Depuis plus de 10 ans, la Commune, l'ONF, et le PNR gèrent dans le domaine de Rochemure, 12 hectares de « forêt de production » en taillis de châtaigniers. Cette forêt démonstrative allie à la fois une production de bois de qualité, un écosystème varié et fonctionnel, et accueille les visiteurs.





EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Les lingettes jetées dans les WC : une calamité pour les stations d'épuration !

Les lingettes, même estampillées « biodégradables », sont souvent très résistantes et s'accumulent dans les grilles ou bouchent les pompes des stations d'épuration.

Cela car le processus de dégradation n'a pas eu le temps de se faire.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (entretien - réparation) ;
- Remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur...) ;
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution...).

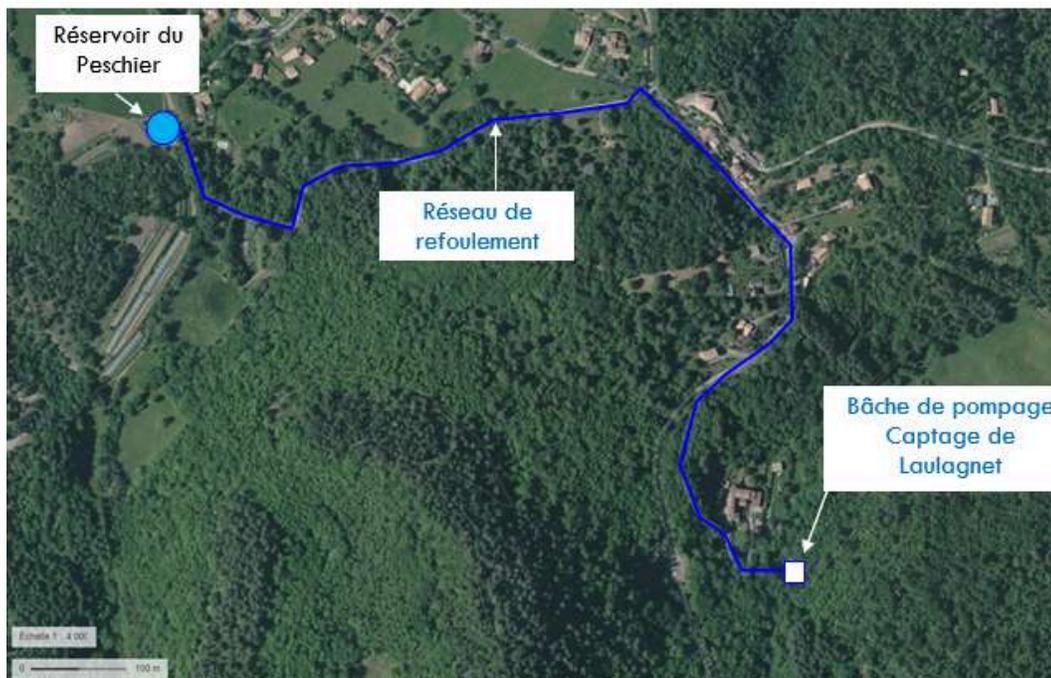
Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement. Ce qui, à terme, a de grandes chances de se répercuter sur la facture...

Il est donc demandé aux usagers de jeter les lingettes aux ordures ménagères, et non dans la cuvette des WC.

Les travaux d'interconnexion avec la régie d'eau de Prades sont terminés et en activité !

L'interconnexion en eau potable entre le captage de Laulagnet (régie de Prades) et notre bâtiment surpresseur est opérationnel depuis le 29 juin 2023.

Petit retour sur cette installation et sa mise en service !

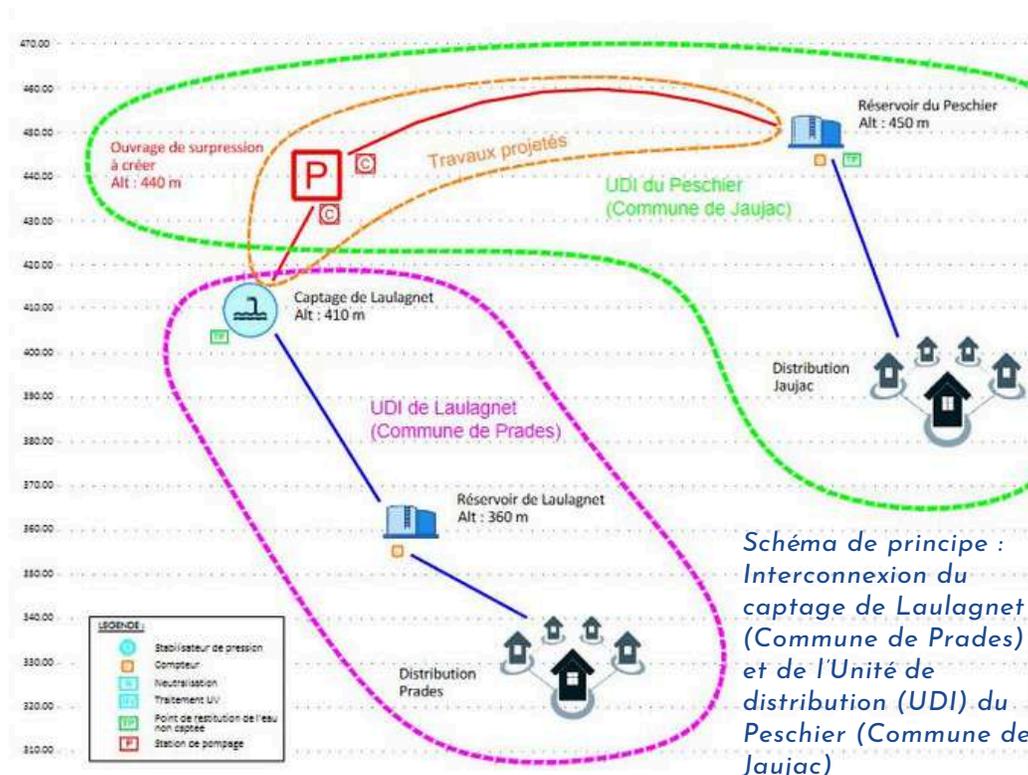


L'interconnexion est constituée de 2 ensembles distincts :

- Une pompe immergée située dans le captage de Prades refoulant dans le réservoir du bâtiment surpresseur de Jaujac situé à proximité. La pompe, dont le débit maximum est de 4 m³/h, est pilotée à l'aide de sondes de niveau (alarme et protections) ;
- Un bâtiment surpresseur constitué d'un réservoir de 11 m³, d'une pompe de refoulement pilotée également à l'aide de sondes de niveau (alarme et protections) refoulant l'eau dans le bassin du Peschier quelques 1 200 m plus loin. Le débit de la pompe est de 7m³/h dans les conditions d'exploitation.

Ces 2 équipements sont gérés par une armoire électrique dotée d'un microprocesseur, entre autres, permettant d'envoyer des informations sur les ordinateurs de la Mairie et du concepteur de l'installation. Cette façon de gérer l'installation s'appelle la télégestion.

Ce procédé permet d'avoir des informations en temps réel sur les équipements mais également d'utiliser toutes les données enregistrées au jour le jour et mois par mois de façon à suivre l'évolution de la ressource en eau. Elle facilite le suivi, la gestion et les bilans réalisés par la Régie de la commune.



Cette interconnexion a été rendue possible grâce à l'accord donné par la Mairie de Prades que nous remercions. Elle faisait l'objet d'un engagement formel avec les Services de l'Etat pour une mise en service fin juin 2023.

Grâce à la réalisation de ce projet, les restrictions d'urbanisme étatiques qui existaient depuis décembre 2017 ont pu être levées en mars 2022.

Chacun d'entre nous s'est rendu compte, malheureusement, que l'été a été très chaud et très sec.

Grâce à cette interconnexion et à l'étroite collaboration des communes de Prades et de Jaujac, le niveau d'eau du réservoir du Peschier a pu être soutenu.

Le coût estimatif des travaux est de 273 090€ HT.



Captage de Prades



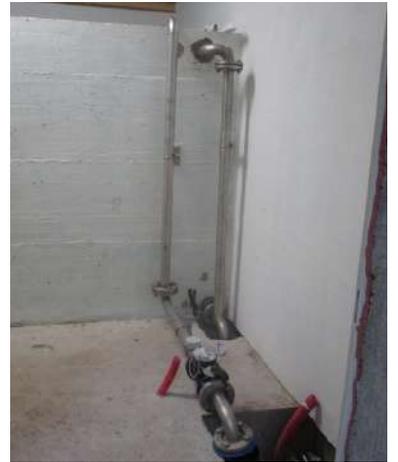
Construction du bâtiment surpresseur de la régie de Jaujac



Travaux de soudure



Raccordement électrique



Armoire électrique



Groupe électropompe



Pompe immergée



Bassin du surpresseur



Vérifications de contrôle

Des travaux sur le réseau d'assainissement de l'antenne de La Bastide

L'assainissement collectif communal

La commune dispose de deux réseaux d'assainissement collectif raccordés chacun à une station d'épuration :

- La station de La Prade au centre-bourg qui supporte 660 raccordements incluant les différents services et commerces. Elle a été mise en service en 1978 ;
- La station du Chambon qui supporte 34 raccordements, le long de la RD19 en direction du village de La Souche.

L'exploitation de ces deux unités de traitement est assurée par les services communaux.

En 2019, la Commune a réalisé un diagnostic de la partie collective de l'assainissement afin d'avoir des données qualitatives et quantitatives sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et leurs dysfonctionnements.

Ce type d'études permet :

- D'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux et des différents ouvrages ;
- D'inventorier les pollutions domestiques et industrielles à traiter ;
- De préciser l'impact sur les milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et de pluies ;
- De prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs ;
- D'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité

Les travaux sur l'antenne dite de La Bastide

La mise à jour du Diagnostic de 2019 a constaté notamment que l'antenne du réseau d'eau usée dite de « La Bastide » était très ancienne et drainait une importante quantité d'eaux parasites, venant saturer l'unité de traitement des eaux usées lors d'épisodes de pluie importantes. En effet, lors d'épisodes pluvieux, on constate une quantité très importante d'eaux claires pouvant perturber le bon fonctionnement de l'unité de traitement. Cette dernière est même contournée en cas d'apports trop importants.

Pour pallier ce problème, un renouvellement complet de l'antenne, avec reprise des branchements et réhabilitation des trois traversées du ruisseau, a été programmé en cette année 2023. La nature des désordres constatés par les inspections télévisuelles (fissures, infiltrations, effondrements, présence de racines,) ainsi que par les investigations directes ont incité à préconiser le remplacement complet du réseau.

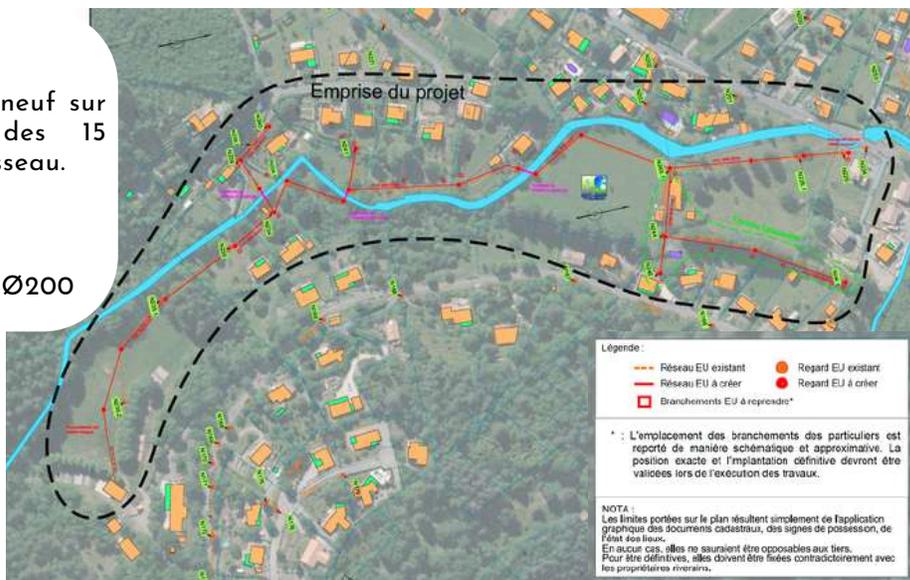
L'opération se situe au niveau du Quartier de « Coudon » et des « Mazots », entre la RD19 et la RD5, le long du ruisseau du Chapelier. Le réseau concerné, à renouveler, relie le centre d'hébergements de « La Bastide » à la RD19 (sortie de Jaujac direction La Souche).

Les coûts des travaux

L'opération consiste à poser un collecteur neuf sur 750 mètres linéaires avec reprise des 15 branchements et des trois traversées du ruisseau.

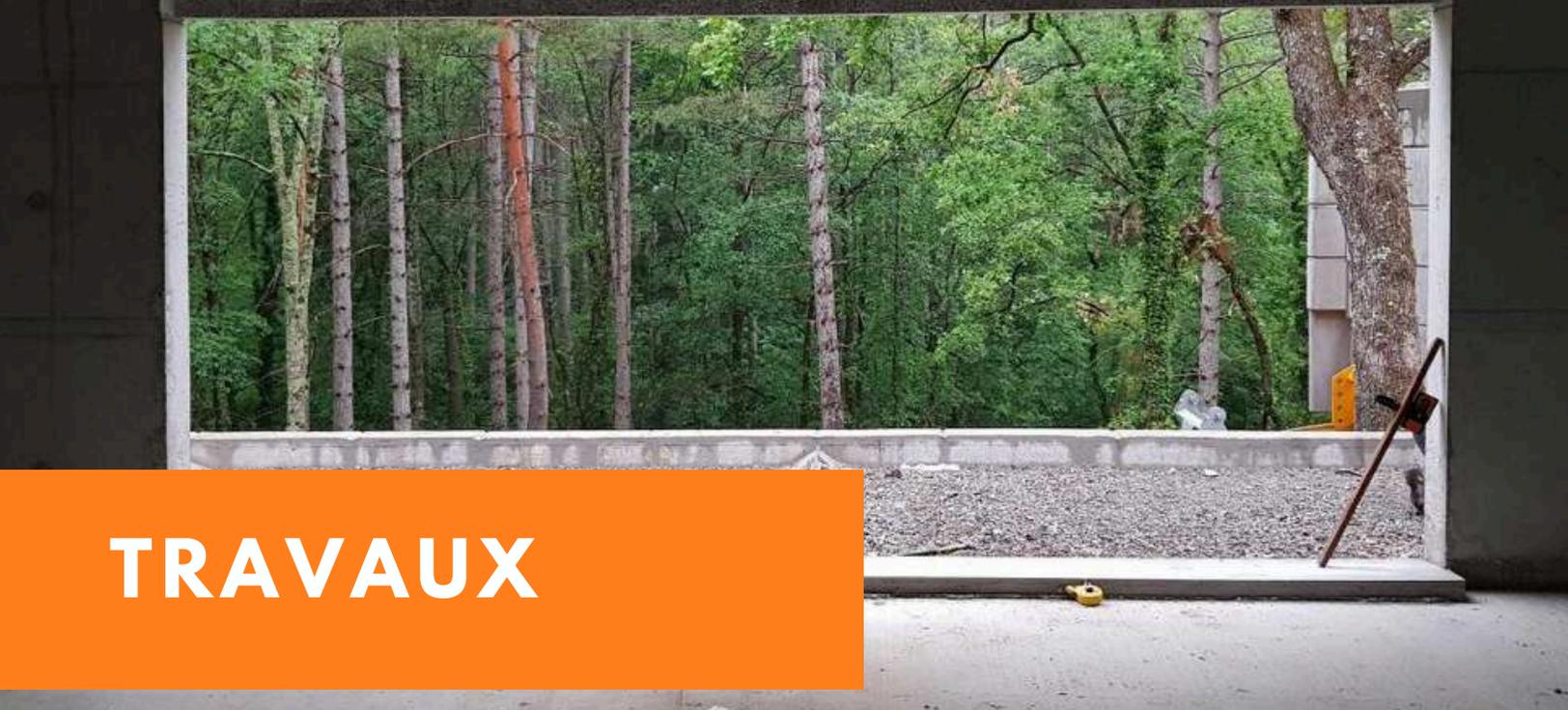
Les coûts estimatifs sont les suivants :

- Etudes préalables : 20 000€ HT ;
- Pose d'un collecteur eau usée en PVC Ø200 sur 750ml hors chaussée : 150 000€ ;
- Reprise des branchements (15) et regards : 150 000€ HT ;
- Reprise des traversées du ruisseau (3) : 30 000€ HT ;
- Dépose du collecteur existant : 45 000€ HT ;
- Honoraires, et imprévus : 15 000€ HT ;
- Total : 260 000€ HT.



Profitant de ces travaux et compte-tenu de son ancienneté, une antenne de 100m d'eau potable a été remplacée dans la partie basse du projet.





TRAVAUX

Le parking paysager de Sportissage et la gestion de l'eau pluviale

Les grands principes

Afin de bénéficier du caractère rafraîchissant des zones humides, le cycle naturel de l'eau des milieux naturels doit être retrouvé. L'infiltration naturelle ou encore le ruissellement vers les cours d'eau par des cheminements végétalisés sont à favoriser.

La gestion « classique » des eaux pluviales consiste à diriger les eaux vers un réseau de conduite souterraine à l'aide de puits disposés sur les chaussées, les stationnements et les autres surfaces imperméabilisées qui récupèrent les eaux ruisselées. Après collecte, elles sont redirigées vers les cours d'eau.

Une gestion alternative des eaux pluviales se préoccupe de traiter les eaux pluviales à la source en veillant à leur qualité et protège ainsi les nappes souterraines et les cours d'eau récepteurs. Les eaux pluviales sont mises en valeur au sein du paysage urbain favorisant le développement d'écosystèmes.

Leur gestion implique un maintien de l'eau sur site et un écoulement plus lent, favorisant ainsi l'évapotranspiration et l'infiltration naturelle. Cette approche permet de mettre en valeur le territoire tout en limitant les impacts environnementaux et en optimisant les investissements publics.

Les avantages d'une gestion alternative sont en effet multiples. Elle permet de limiter les coûts liés à la gestion du réseau d'assainissement et au traitement des eaux avant rejet lorsque les réseaux sont communs sur certaines villes (ce n'est pas le cas à Jaujac où les réseaux sont séparés), de mettre en valeur les milieux humides améliorant ainsi le cadre de vie et de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Une gestion durable des eaux pluviales passe par la mise en place d'une stratégie urbaine favorisant les techniques alternatives et limitant l'imperméabilisation des sols.

Définir des exigences de débit de fuite à la parcelle

Afin d'accentuer le recours à une gestion alternative des eaux pluviales, la définition d'exigence en matière de débit de fuite à la parcelle et sur l'espace public est indispensable. Elle favorise la mise en place d'ouvrages de rétention participant à la présence d'étendues d'eau en milieu urbain, la réduction des surfaces imperméables et le recours à une infiltration naturelle.



Sols perméables / sols vivants / sols poreux

• Réduire le coefficient de ruissellement en maximisant les surfaces de pleine terre et les revêtements perméables

Afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales et l'humidification des sols, il s'agit de maximiser les espaces de pleine terre d'un quartier et de privilégier le recours à des revêtements poreux ou perméables. Un grand jardin a été créé à Sportissage au-dessus de la rue Dubois Maurin.

Les chaussées sont responsables d'une grande partie des eaux de ruissellement. La mise en place de chaussées drainantes est une solution. La zone de circulation de Sportissage est en clavicette stabilisée et non en goudron hormis la descente sur la rue qui est en tri couches (goudron + gravier).

Le coefficient de ruissellement varie selon les surfaces : plus il est élevé, plus le ruissellement est important et moins l'infiltration naturelle est élevée. Ce coefficient est influencé par l'imperméabilisation des surfaces et par les éléments de végétation. L'atteinte d'un coefficient de ruissellement peu élevé a été recherché sur Sportissage.

• Favoriser l'infiltration des eaux pluviales au plus proche d'où elles sont tombées

L'humidification des sols joue un rôle majeur dans le rafraîchissement de l'air ambiant pour la lutte contre les îlots de chaleur. Le principe de la gestion alternative des eaux pluviales est donc de freiner le parcours de l'eau de pluie pour augmenter l'infiltration naturelle des espaces urbains en limitant leur ruissellement et en favorisant l'évapotranspiration.

L'infiltration naturelle des eaux pluviales au plus proche de leur lieu de production joue ici un rôle capital.

L'aménagement de noues (1), d'espaces végétalisés, de zones humides et de revêtements poreux comme le mélange terre - pierres (2) doit donc être privilégié car il permet de limiter la quantité d'eau ruisselée.

• Eau et trame végétale : la mise en scène de la gestion de l'eau - une stratégie vertueuse

La gestion de l'eau a été réalisée notamment dans des espaces plantés, en creux, grâce à des sols poreux et a pour intérêt :

- d'apporter de la biodiversité et de créer un espace qui met en scène la biodiversité ;
- de créer une trame paysagère dans le parking qui décrit le chemin de l'eau (noues, lignes d'eau) ;
- de générer une économie dans la réalisation du projet et dans son entretien ;
- de répondre à une gestion éthique de l'eau.

Définitions

- (1) Noues d'infiltration : l'eau est amenée dans le fossé végétalisé pour y être stockée avant d'être infiltrée naturellement dans le sol. A Sportissage, les places de stationnement sont inclinées vers les noues afin de recueillir l'eau de ruissellement. En cas de montée importante du niveau de l'eau, un trop plein permet de l'évacuer au réseau d'eau pluviale dirigé vers le Lignon.
- (2) Mélange terre-pierres : ce mélange naturel, homogène, compacté est composé de 60 % de pierres dont la taille des granulats est comprise entre 20 mm et 40 mm, de 40 % de terre végétale et d'un semis de graminées choisies pour leur résistance à la sécheresse et au piétinement. Toutes les places de stationnement sont constituées de ce mélange.

Ces techniques contribuent à la gestion alternative de l'eau pluviale en favorisant son infiltration dans le sol et en remplaçant avantageusement le goudron !



Les noues d'infiltration du parking paysager de Sportissage



Le revêtement des places de stationnement en mélange terre-pierres

Les travaux de la micro-crèche intercommunale débutent !



Une micro-crèche à Jaujac ?

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans gère la compétence "Actions en faveur de la petite enfance et la jeunesse", en proposant notamment des structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans (crèche de Lalevade, micro-crèche de Thueyts). Au fil des ans, et de l'occupation des structures existantes sur le territoire, il est apparu le besoin d'une structure complémentaire dans la Vallée du Lignon. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Commune s'est positionnée pour accueillir la future micro-crèche de 12 places. L'équipe municipale a souhaité que l'établissement soit en plein cœur du village, à proximité immédiate de l'école, pour faciliter la vie des parents. La commune a donc mis à disposition un terrain au niveau du Sportissage.

Le secteur du Sportissage fait donc l'objet d'un aménagement d'ensemble :

- La construction de 8 nouveaux logements en partenariat avec Ardèche Habitat ;
- La construction d'une micro-crèche située au rez-de-chaussée ;
- La transformation en parking/jardin paysager ;
- L'enfouissement des réseaux secs sur la route des Plots ;
- La poursuite de la voie douce de Fabras qui s'arrêtait à 500 mètres avant le site.



Une micro-crèche : comment ça marche ?

Elle accueillera jusqu'à 12 enfants, ce qui est largement inférieur à la capacité d'accueil des crèches collectives : entre 20 et 60 enfants. L'établissement sera géré directement par la Communauté de communes.



Quel coût ?

Le projet est pris en charge par la Communauté de communes, et subventionné à hauteur de 80% (CAF, Etat...). Le maître d'oeuvre est le cabinet d'architecture Tam Tam, localisé à Saint-Privat. Son coût estimatif est de 486 516€ HT, soit un gros investissement pour le territoire !





Empierrage et compactage sur géotextile



Creusement des fondations



Coulage des fondations avec du béton

L'enfouissement des réseaux secs au quartier des Sausses est terminé



Cela avait été annoncé durant la campagne électorale : la Municipalité souhaitait aménager le quartier des Sausses.

Une première partie des travaux a été réalisée sur le réseau pluvial, d'eau et d'assainissement entre 2021 et 2022. Il s'agissait d'une réfection totale des réseaux eau et assainissement. Après, la chaussée a été reprise de manière temporaire en attendant l'enfouissement des réseaux secs.

Les riverains du côté nord de la chaussée ont été conviés à une réunion publique en décembre 2021 afin de leur présenter la suite du projet et de les solliciter pour la vente de foncier à la Commune. Un accord financier a été trouvé pour l'acquisition de bandes de terrains à un coût raisonnable. En contrepartie, l'enfouissement des réseaux secs a été acté par la Municipalité sur tout le linéaire (électrique, éclairage public, télécom et fibre). Ces travaux d'enfouissement ont débuté mi avril et sont terminés depuis la fin du mois de juin. L'alimentation électrique du quartier se fait désormais en souterrain. Reste à tirer les câbles de téléphonie en souterrain puis déposer les câbles aériens et enfin déposer les poteaux.

La Municipalité continuera ensuite les travaux sur ce secteur :

- L'amélioration de la récupération des eaux pluviales, dans la limite de ce qu'il sera possible de réaliser ;
- La reprise de la chaussée en enrobé, sans agrandissement pour limiter la vitesse de circulation ;
- La création d'un cheminement piéton de 820 mètres linéaires, notamment sur des bandes de propriétés actuellement privées, d'un à trois mètres, en fonction des possibilités.

Plan de l'enfouissement des réseaux secs :



Détail du coût de l'enfouissement des réseaux secs :

- Électriques : 270 000€ TTC dont 56 250€ TTC à la charge de la commune ;
- Éclairage public : 40 000€ TTC dont 16 666€ TTC à la charge de la commune (avec des nouveaux candélabres) ;
- Télécom (fibre incluse) : 45 000€ TTC dont 26 250 € TTC à charge de la commune.



Les travaux ont été menés en partenariat avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE 07), et confiés à l'entreprise SBTP. Cette dernière a mené l'enfouissement des réseaux dans les propriétés privées et sur les voies publiques.

Ces travaux participent également, outre l'embellissement et la mise en valeur du village :

- Au renforcement des réseaux ;
- Aux économies d'énergies (utilisation de la technologie LED moins consommatrice pour les luminaires) ;
- A la sécurité du réseau, du matériel et des hommes contre les intempéries.



Réhabilitation des routes communales : la route du rond-point Gustou jusqu'à Ranc Grand

Au mois de juin, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, a lancé son programme annuel de réhabilitation des routes communales.

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la Commune compte 48 km de voirie communale.

Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

L'entreprise EUROVIA, entreprise retenue par la Communauté de communes, a engagé le goudronnage de la route montant à Chambelasse, du rond-point Gustou jusqu'au hameau de Ranc Grand. Le lieu présentait un nombre conséquent de racines, il a donc fallu décaper la route existante, rajouter du stérile puis le compacter. Ce travail a nécessité 3 jours de préparation puis 2 jours d'application de l'enrobé. Ce dernier présente une texture qui a des caractéristiques plus élastiques, gage de durabilité compte-tenu du lieu (humidité, racines...).

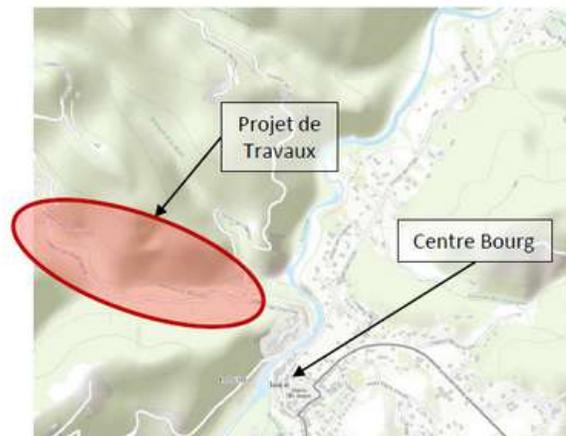
Les financements ont été pris en charge de manière équivalente entre la Commune et la Communauté de communes. Le montant total des travaux s'est élevé à 40 565€ HT. Dans le détail :

- Prescriptions générales : 1020€ HT ;
- Travaux préparatoires : 1496€ HT ;
- Préparation de la chaussée : 4599€ HT ;
- Reprise de chaussée : 2671€ HT ;
- Matériaux enrobés à chaud BBSG 0/10 (290 tonnes) 30 777€ HT.

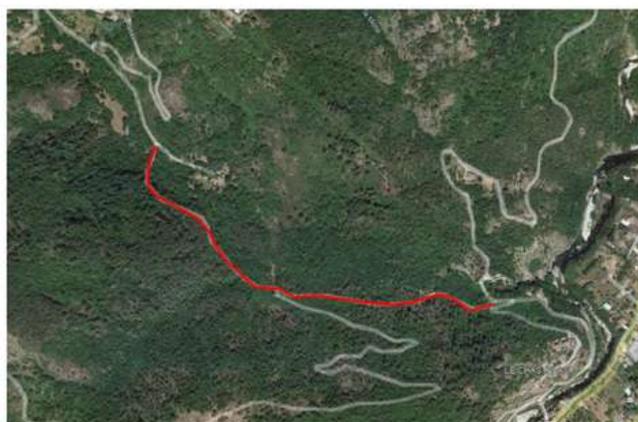
Avant



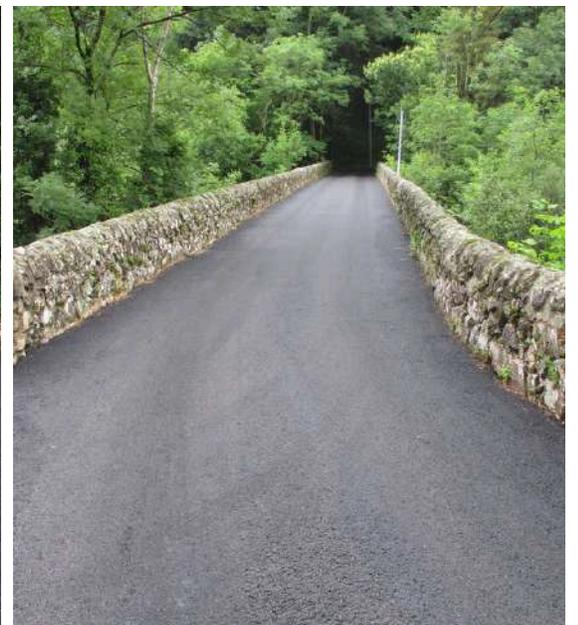
Plan de Situation : extrait IGN



Plan de Situation : Extrait Cadastral



Pendant et après



Réhabilitation de la route de Laulagnet suite à des travaux sur le réseau d'eau

A la fin du mois de juillet, et suite à d'importants travaux sur le réseau d'eau situé sous la voirie, la Municipalité a entrepris la réfection de la route qui descend de la départementale 323 jusqu'au quartier de Laulagnet. Le goudronnage a été effectué en enrobé par l'entreprise Eurovia.

Le financement a été porté à la charge complète de la Commune. Le montant total des travaux s'est élevé à 22 351€ HT. Dans le détail :

- Travaux préparatoires du support : 3 034€ HT ;
- Couche d'accrochage : 1 270€ HT ;
- Reprise de chaussée : 17 272€ HT ;
- Reprise tranchée en bicouche : 774€ HT.



Réhabilitation de la route des Sausses suite à des travaux sur les réseaux secs

A la fin des travaux d'enfouissement des réseaux secs, une réfection partielle de la chaussée a été effectuée au quartier des Sausses. Il s'agit d'une réfection d'attente, dans l'optique des travaux à venir (cheminement piéton et reprise de la chaussée en enrobé en 2024).



Touche finale pour l'aire de réception des ordures ménagères



Profitant du goudronnage du Chemin des Sausses, la Municipalité a fait goudronner en bicouches l'arrondi réalisé au Chemin desservant la colonie de Bobigny pour faciliter l'accès.

Cela permet également d'améliorer l'accès à la nouvelle aire de réception des ordures ménagères.

Le nettoyage des rues



Chaque année, ce n'est pas un petit chantier que d'assurer la propreté et le nettoyage des rues. Les agents municipaux peuvent s'appuyer sur l'équipement nécessaire : souffleur, machine de désherbage à air chaud pulsé...

Cette dernière machine est conçue pour réaliser un désherbage thermique, sans produits chimiques et avec 94% d'air. Ce procédé permet de désherber très efficacement. L'air chaud provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours. Cela évite d'utiliser des produits nocifs pour l'environnement.



Le revêtement de la Place du Champ de mars



Si la Place du Champ de mars nous est enviée bien au-delà des frontières communales, c'est aussi car elle est régulièrement entretenue.

Chaque début de saison, voire plusieurs fois dans l'année, les agents municipaux procèdent à l'épandage de "Cisal", qui lui donne son revêtement particulier et plébiscité par les boulistes.

Et à chaque grosse pluie, c'est rebelote... car la Place est très pentue !

Un nouveau portillon pour la Bastide

Les employés du service technique ont créé un portillon permettant une autre voie d'accès pour le Centre d'hébergement touristique de la Bastide.

Il s'agit notamment de permettre aux clients d'emprunter plus directement le sentier qui mène au Domaine de Rochemure.



La Commune investit dans la défense contre l'incendie



En France comme en Ardèche, l'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle.

La Commune a ainsi souhaité améliorer son plan de défense contre les incendies en protégeant notamment des locaux à usage d'habitation qui ne le sont pas actuellement. De nombreux hameaux se situent à proximité immédiate de massifs boisés, et le territoire communal est soumis à un risque catégorisé en "Très fort", c'est-à-dire qu'il présente à la fois un niveau d'inflammabilité fort à très fort et un risque très fort de développement de feux d'intensité élevée.

La Municipalité a demandé des subventions à l'État pour des dépenses estimées à 147 000€, via le dispositif du Fonds vert, et s'est vue octroyer 80% d'aides.

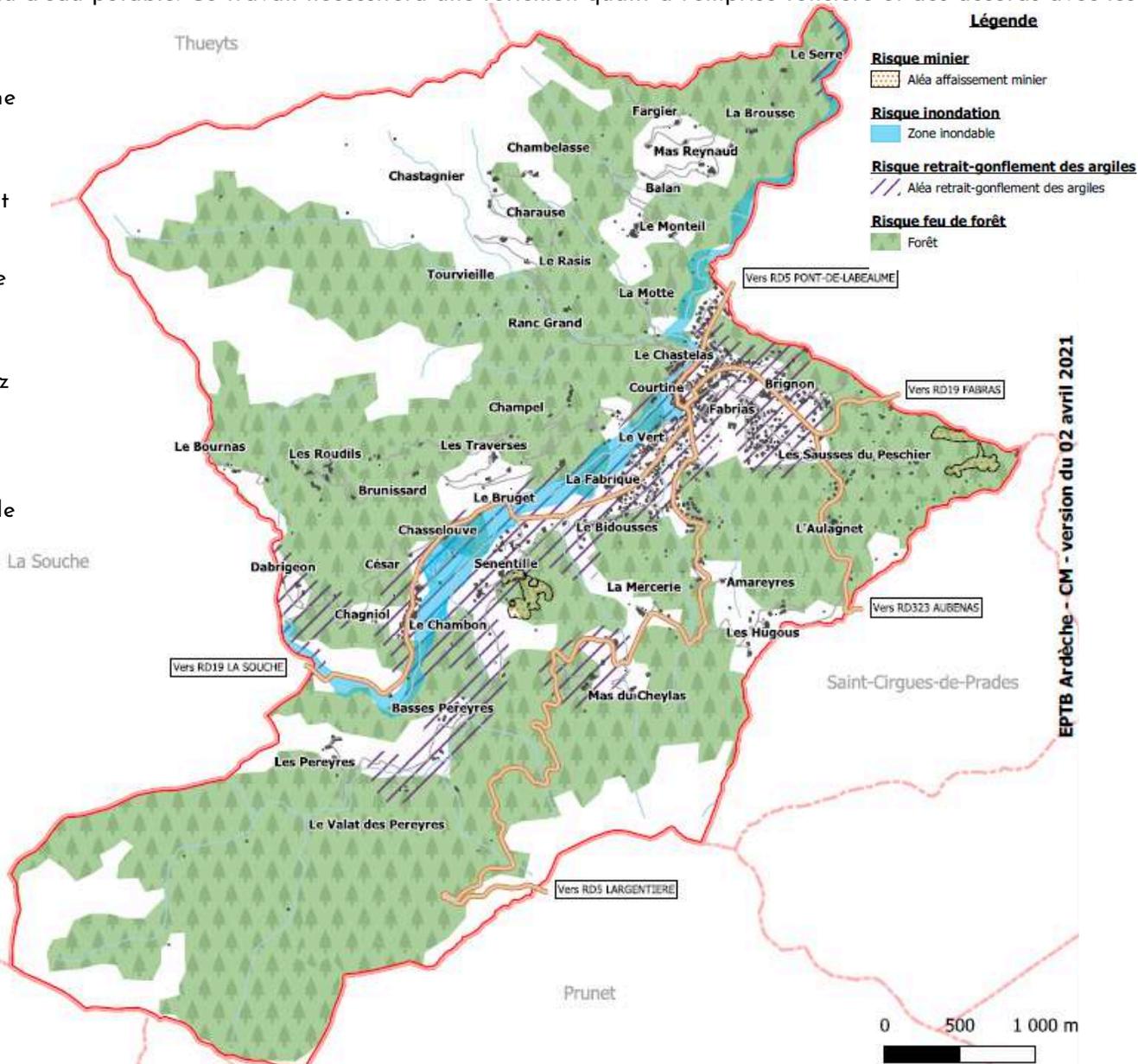
Les travaux consistent en la création de points d'eau de défense (poteaux lorsqu'une canalisation d'eau potable est présente dans le secteur et baches quand ce n'est pas le cas) de façon à protéger du risque incendie 110 constructions existantes. Ils seront utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours.

L'entreprise Valette a commencé les travaux d'installation de 7 bornes incendie dans différents quartiers : Pont du Bruget, Dabrigéon, Brignon, Péreyres, Basses Péreyres, Lotissement de la Bastide (poteau), et les bas Roudils.

Dans un deuxième temps, des baches incendie de 60 m³ devront être installées dans les secteurs non desservis par le réseau d'eau potable. Ce travail nécessitera une réflexion quant à l'emprise foncière et des accords avec les riverains.

Il s'agit d'assurer une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation.

Vous pouvez observer grâce à la carte ci-contre le risque feu de forêt.





Utilisation de la nacelle pour la pose des guirlandes marquant le retour des festivités estivales



Au printemps, les employés communaux ont effectué la pose annuelle des guirlandes dans le village pour le passage de l'Ardéchoise. Nous les avons laissées plusieurs mois pour égayer les rues et annoncer le début des festivités estivales.

L'occasion aussi, au passage, d'élaguer quelques arbres afin de dégager un candélabre et sécuriser la chaussée.



Remplacement du réseau d'eau usée à la CUMA



L'ensemble du réseau eau usée a été remplacé au bâtiment utilisé par la coopérative agricole de la CUMA de Ladenne, au Sportissage.

Lors des travaux, nous avons constaté une contre pente de 10cm sur 6m ce qui rendait impossible l'écoulement gravitaire...

Installation d'une table de pique-nique au parking du cimetière / PNR



La Municipalité a procédé à l'installation d'une nouvelle table de pique-nique dans le village. Il s'agit de développer la convivialité, le bien-être des habitants comme des touristes.

Cette table a été installée par les agents municipaux, et entourée de pavés. Elle est faite en Douglas provenant du Sud de la France et labellisée PEFC, ce qui garantit que le matériau bois est issu de forêts qui sont gérées durablement.

Malheureusement, les platanes autour ne sont pas très en forme...





VIE QUOTIDIENNE

Commémoration du 8 mai devant le Monument aux Morts

Avec un public nombreux, nous avons célébré la 78ème cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945. Il y a 78 ans, la Victoire des Alliés résonnait dans le monde entier. En Europe, la fin de la guerre annonçait le terme de près d'un siècle de conflits et l'ouverture d'un cycle nouveau : celui de la construction européenne.

L'hommage aux morts a été rendu à travers la Sonnerie aux Morts, un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par les élus présents et s'en est suivie la Marseillaise. Il s'agissait de la 1ère Cérémonie organisée par Mr Patrick ROUVIERE, nouveau Président de la Section locale des Anciens combattants.

80 ans après la première réunion du Conseil National de la Résistance, souvenons nous de ce qui devait constituer l'héritage de la Libération : un nouveau contrat social qui soit à l'initiative de l'acquisition de droits économiques et sociaux.

Élus, anciens combattants, porte-drapeaux, sapeurs-pompiers, gendarmes, enseignants, parents et enfants, citoyens... chacun à notre manière nous sommes les gardiens du souvenir de celles et ceux qui ont lutté pour la liberté.



Consultation des électeurs au sujet de l'installation d'une antenne de téléphonie mobile

La Municipalité a explicité dans une lettre aux habitants les raisons qui l'avaient conduite à demander à l'Etat que Jaujac soit identifié par un arrêté ministériel pour imposer une meilleure couverture du réseau 4G. Comme exposé dans cette lettre, les habitants ont été informés de cette démarche par le biais du journal municipal de mai 2021, sans susciter aucune réaction.

Le Conseil municipal ayant à coeur de représenter au mieux les habitants, de les écouter, de concerter, et au vu des demandes exprimées, nous avons proposé une consultation de la population.

C'est donc un double vote qui s'est tenu en Mairie le dimanche 28 mai. Au sujet de l'installation d'une antenne donc, et au sujet du Budget participatif de la commune. A la question « Souhaitez-vous l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au lieu-dit le Brignon afin de renforcer la couverture du réseau téléphonique mobile ? » les électeurs ont répondu « non » à 56,89% (162 voix), contre 43,1% (122) pour le « oui ».

Conformément aux engagements du Conseil municipal, et en respect des résultats de la consultation de la population, le projet d'implantation d'une antenne a été retiré.

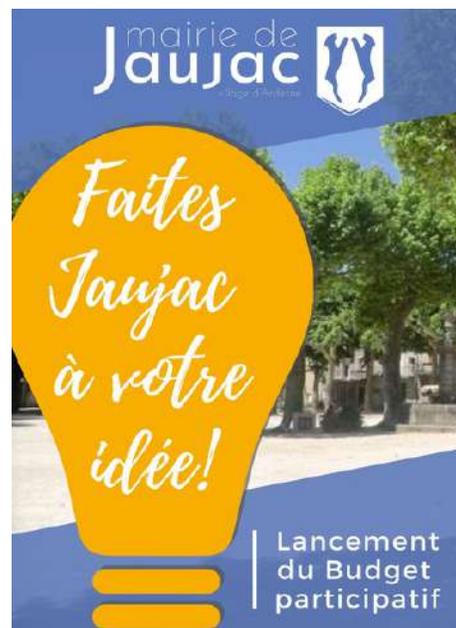
Un beau succès pour le 1er Budget participatif de Jaujac !



Le dimanche 28 mai, la première édition du Budget participatif de la Commune a connu son aboutissement avec le processus du vote ! Ce sont 12 projets qui ont été soumis au choix des habitants. Avec 254 votants pour cette édition, ce fut un beau succès.

Avec 33 voix, le projet n°2 "Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil" est donc lauréat ! La Municipalité s'engage à le mettre en oeuvre, à hauteur de 20 000€. Les résultats étaient serrés avec un écart de 4 voix entre les 5 projets arrivés en tête. En voici le détail :

- 2 - Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil : 33 voix
- 5 - Création d'un parcours sportif et bien-être : 30 voix
- 7 - Réaménagement du square Marie Sauzet : 30 voix
- 3 - (La) Place aux Jaujacquois : 29 voix
- 10 - Jaujac fait son cinéma ! : 29 voix
- 8 - Un arbre pour la vie : 27 voix
- 11 - Restauration du Pont de Ranc Grand : 25 voix
- 6 - Création d'ateliers de cirque : 16 voix
- 9 - Mise à disposition de matériel divers aux habitants : 8 voix
- 1 - Enlivrez-vous ! : 6 voix
- 4 - Implantation de tables de ping-pong : 4 voix
- 12 - Abris couverts pour vélos : 2 voix.



2. RÉNOVATION DES CALADES ENTRE LE PONT ROMAIN ET LE MONTEIL

20 000€

L'idée : rénover la calade entre le Pont Romain et le Monteil en valorisant ce patrimoine via la création d'un nouveau sentier : le sentier des calades. Il s'agirait d'augmenter l'attrait touristique du village en créant un nouveau sentier thématique et de développer les compétences et savoir-faire des jaujacquois concernant l'art de la pierre sèche en organisant des ateliers pédagogiques et chantiers participatifs.

Le 2ème Budget participatif de Jaujac : Déposez votre projet !

Dès le début du mandat en 2020, l'équipe municipale a souhaité favoriser l'engagement citoyen en lançant un budget participatif. L'objectif : impliquer encore davantage les jaujacquois dans la vie du village en leur permettant de proposer des projets et/ou de voter pour leurs projets préférés.

Après le succès de l'édition 2022-2023, c'est l'édition 2023-2024 qui est lancée ! Le règlement du dispositif reste inchangé. Les projets déposés seront examinés par la Commission extra-municipale Démocratie participative et seront soumis au vote au printemps. Une enveloppe financière de 20 000€ dédiée à la réalisation des projets est affectée au budget d'investissement de la Commune.



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

FORMULAIRE DE DEPOT DE CANDIDATURE D'UN PROJET BUDGET PARTICIPATIF

Vos informations de contact

- Nom et prénom* :
- Adresse postale* :
- Adresse email* :
- Téléphone* :
- Age* :
- Si vous êtes une personne morale, précisez votre implication sur le territoire :

Votre projet

- Nom du projet* :
- Thématique du projet* :
- Descriptif du projet* :

- Lieu d'implantation imaginé :
- coût estimatif du projet :

« Je certifie sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement du Budget participatif de Jaujac et de les accepter pleinement »

Fait à :

Le :

* Données à renseigner de manière obligatoire

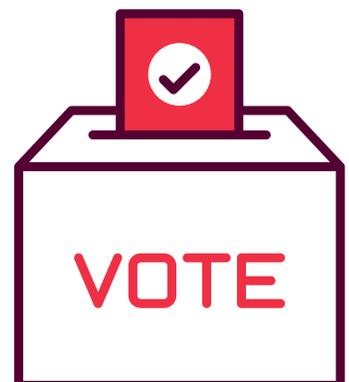
* N'hésitez pas à fournir des pièces complémentaires (photographies, schémas...)

Toutes les thématiques sont acceptées, mais les projets doivent respecter les principes suivants :

- Etre un projet d'intérêt général (environnemental, économique, social, citoyen...), et à visée collective ;
- Se situer sur le territoire communal ;
- Appartenir aux compétences de la Mairie ;
- Ne pas engendrer trop de frais de fonctionnement (recrutement de personnel, dépenses énergétiques, frais d'entretien...) ;
- Demeurer suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.

Chaque projet devra être exposé dans un formulaire (voir ci-contre à découper), disponible dans ce journal, en Mairie en version papier, remplissable sur le site internet, ou sur demande email ou courrier.

C'est très simple, et réalisable en 5 minutes chrono !



Rejoins le Conseil municipal des jeunes !

Le CMJ, c'est quoi ?

- Une assemblée de jeunes jaujacquois qui participent à la vie démocratique de la commune
- Une organisation de participation citoyenne qui représente les jeunes, fait entendre leurs idées, élabore ses propres projets, et permet de comprendre le fonctionnement de la commune.
- Tout cela dans le respect de chacun et dans l'intérêt général

Quelles activités ?

Mise en oeuvre de
projets, participation
aux
commémorations et
aux manifestations,
visites
institutionnelles..

Etre Conseiller, pourquoi ?

1. Pour réaliser tes projets et donner ton avis
2. Pour améliorer la vie quotidienne de tous
3. Pour connaître et participer à la vie démocratique
4. Pour rencontrer de nouvelles personnes et échanger des idées
5. Pour représenter le village durant des cérémonies et des manifestations

Un beau programme ! Une occasion unique de t'engager pour ton village, et de bénéficier d'une expérience enrichissante sur bien des points !

Pour qui ?

Si tu es en CM1 / CM2 et 6ème et si tes parents sont domiciliés à Jaujac : cette mission est faite pour toi !

Le CMJ, comment ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué de 15 membres au maximum, pour une durée de 2 ans

Il se réunit au minimum 4 fois par an, et travaille en fonction des centres d'intérêts de chacun





Formulaire de candidature Conseil Municipal des Jeunes

Candidat

Nom et Prénom :

Âge :

Lieu de scolarité :

Classe :

Mes idées, mes envies, pourquoi je veux participer :

Date limite
de réception :
30 novembre
En Mairie

Je déclare :

- Présenter ma candidature au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Jaujac (mandat 2023– 2025).
- M'engager à assister aux séances et à respecter la Charte du CMJ.

Signature

Parents

Je soussigné :

Relation de parenté avec l'enfant :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Autorise mon enfant à :

- Etre membre du Conseil Municipal des jeunes ;
- Assister aux séances, aux visites, aux manifestations et commémorations.

M'engage à

- Prévenir le Secrétariat de Mairie en cas d'absence de mon enfant ;
- Respecter et aider mon enfant à respecter la charte du CMJ ;
- Donner mon accord à l'équipe d'encadrement pour prendre des photos et filmer mon enfant dans le cadre du CJM et à autoriser gracieusement la publication d'images de mon enfant qui auront été prises lors de sa participation aux activités et commémorations sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités.

En cas de
candidatures trop
nombreuses, un
tirage au sort sera
organisé

Fait à :

Le :

Signature



A renvoyer à : mairie@jaujac.fr
ou par courrier à l'adresse postale

La pharmacie déménage... et s'agrandit !

Samedi 6 mai, plus de 150 personnes se sont réunies pour inaugurer la nouvelle pharmacie.

Caroline Begon a en effet transféré son officine près du Château de Castrevieille. Le nouveau local, plus grand, propose davantage de matériel.



Mamie Paillette

Depuis le début de la saison estivale, la Place du Champ de Mars accueille un nouveau restaurant : Mamie Paillette.

Delphine vous y propose notamment une cuisine traditionnelle d'Ardèche, des brunchs et des bubble gaufres !



Bobine et Barbotine

Le vernissage du nouveau commerce Bobine et Barbotine a eu lieu le 30 juin à la rue de la Molle.

Ouvert par Césarine et Céline, il s'agit d'une boutique d'artisanat qui vend des articles faits au crochet, des objets en céramique, en verre, macramé, des tissus, des fripes...



Nouvelle recrue à la cantine



En ce début d'année scolaire, Noëlie CROS, vient d'intégrer l'équipe de la cantine afin de combler le départ en retraite de Rosy MALOSSANNE.

Fort de son expérience dans la pâtisserie et la restauration, elle aura pour mission de servir les repas aux enfants de maternelle au côté de Sylvie CHAREYRE.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Nouvelle recrue au service technique

Début septembre, un nouvel agent a été embauché pour venir épauler le service technique, en remplacement de Justin LEYNAUD.

Esteban DEJOUX, 21 ans, est titulaire d'un Bac STAV (Sciences et technologies de l'Agronomie et du Vivant) et d'un BTS Gestion Forestière. Il a enrichi sa formation scolaire dans le domaine de la forêt et du paysagisme durant 2 années.

Nous lui souhaitons la bienvenue !





COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

1) Budget primitif 2023 du budget général

Le budget primitif 2023 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : 1 501 468€
Recettes : 1 501 468€
En investissement
Dépenses : 1 149 741,89€
Recettes : 1 149 741,89€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2022, sont repris au budget primitif dépenses pour 152 938€, recettes pour 69 120€.
Ainsi que l'excédent d'investissement est de : 121 872,99€.

2) Budget primitif 2023 du budget de l'eau

Le budget 2023 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : 346 912,53€
Recettes : 346 912,53€
En investissement :
Dépenses : 494 715,90€
Recettes : 494 715,90€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2022, sont repris au budget primitif en dépenses : 147 135€ ainsi que l'excédent d'investissement pour : 146 529.90 €.

3) Budget primitif 2023 du service de l'assainissement

Le budget 2023 s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : 164 011€
Recettes : 164 011€
En investissement :
Dépenses : 414 965,67€
Recettes : 414 965,67€

Les restes à réaliser 2022 soit 126 276€ en dépenses et 216 906€ en recettes ainsi que l'excédent d'investissement pour 147 399,67€ sont repris au budget primitif.

4) Budget primitif 2023 du budget de la cantine scolaire

Le budget primitif 2023 s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : 126 750€
Recettes : 126 750€
L'excédent de fonctionnement 2022, pour 7 869,71 € est repris au budget primitif.
En investissement
Dépenses : 5 916,65€ dont 1 170€ de RAR 2022
Recettes : 5 916,65 €

L'excédent d'investissement 2022 pour 5 916,65€ est repris au budget primitif.

5) Budget primitif 2023 du budget La Bastide

Le budget primitif 2023 s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : 204 078€
Recettes : 204 078€
L'excédent de fonctionnement 2022, pour 29 119,77€ est repris au budget primitif
En investissement
Dépenses : 168 589€
Recettes : 168 589€
Le déficit d'investissement 2022 pour 45 817,54€ est repris au budget primitif.

6) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il conviendrait de préciser par convention les conditions d'occupation provisoire du domaine public communal par des terrasses de café et autres commerces.

Le Conseil municipal :

- fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 ;
- fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1er mai 2023 au 30 septembre 2023 ;
- un tarif de 2€ le m² se rajoute à la redevance de base sur la période du 1er octobre 2023 au 30 avril 2024 pour la partie de terrasse protégée ;
- décide qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les commerçants (augmentation de la surface) un forfait de 20€ par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la mairie ;
- décide d'autoriser deux occupations exceptionnelles par mois, à chaque titulaire d'une convention provisoire d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2023 au 30 septembre 2023. Les demandes devront être adressées à la mairie au minimum 1 mois avant la manifestation ;
- autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2023 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

7) Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1ere classe

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu d'un avancement de grade de l'agent titulaire,

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1er juin 2023 :

- un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps non complet à raison de 28/35e ;
- Un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet.

8) Création d'un poste de rédacteur principal 1ere classe

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu d'un avancement de grade de l'agent titulaire,

Le Conseil municipal, décide de créer à compter du 1er mai 2023, un poste de rédacteur principal 1ere classe.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

1) Convention pour la mise en oeuvre de l'autosurveillance de la Baignade pour les saisons estivales 2023-2024-2025-2026

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les sites de baignades déclarés doivent faire l'objet de mesures de gestion, notamment d'analyses d'auto surveillance, en complément des mesures de contrôle réalisées par l'Agence Régionale de Santé. Le coût de revient pour la mise en œuvre de l'auto surveillance de la qualité des eaux pour la saison 2023, est estimé pour :

- L'auto surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement par semaine) à 720€ TTC.
- L'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et l'appui technique à 1 400 € TTC environ. Ce montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées.

Le Conseil municipal, autorise le Maire à signer la Convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades.

2) Profil de Baignade - Plage de la Turbine - Le Lignon

Madame le Maire rappelle que toutes les baignades recensées, qu'elles soient aménagées ou non, telles que définies à l'article L.1332-2 du code de la santé publique, sont soumises à l'obligation de réalisation d'un profil de baignade introduit par la directive européenne 2006/7/CE.

La personne responsable du site de baignade est chargée de réaliser le profil de baignade dont l'enjeu principal est sanitaire. En effet, il permet de déterminer les risques de pollutions susceptibles d'impacter une eau de baignade et les mesures à mettre en place afin de lutter contre ces pollutions et préserver la santé des baigneurs.

Le premier profil de baignade a été élaboré sur le site de la Turbine en 2014. La directive 2006/7/CE prévoit la révision des profils avec une périodicité variable selon le classement de la qualité sanitaire des eaux de baignade.

Le Maire expose au Conseil le profil de baignade révisé qui présente une mise à jour de l'état des lieux de la qualité sanitaire et des sources de pollutions, une hiérarchisation des sources de pollution et des propositions de mesures de gestion (gestion courante de la baignade, travaux de réduction des pollutions, acquisition de connaissances, information du public).

Le Conseil municipal :

- Confirme la mise en œuvre du profil de baignade réalisé par l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche ;
- Demande à Madame le Maire de communiquer le nouveau profil de baignade à l'ARS 07.

3) Honoraires pour les aménagements de structure et paysagers du site de la Turbine à Jaujac

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du site de la Turbine nécessite d'être accompagné par un paysagiste.

L'atelier L. paysage et urbanisme a été consulté et a adressé une offre financière correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre de la phase AVP à AOR. Le montant de l'offre s'élève à 21 450€ HT.

Le Conseil municipal :

- Décide de confier la mission d'accompagnement du projet d'aménagement de la Turbine à l'Atelier L. paysage et urbanisme ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la proposition d'honoraires s'élevant à 21 450€ HT.

4) Groupement de commande Assurances

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans va lancer une consultation pour ses assurances (responsabilité civile risques annexes, dommages aux biens et risques annexes, protection juridique, flotte véhicules et risques annexes).

Pour ce faire la Communauté fait appel au cabinet AFC consultants pour une mission de conseil et assistance à la passation des marchés d'assurance. Le but étant d'optimiser les contrats tant sur le plan qualitatif que sur le plan économique.

Proposition a été faite aux communes intéressées de se joindre en groupement de commandes à la consultation organisée par la Communauté de communes.

Le Conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la Commune de Jaujac au groupement de commande assurances avec la Communauté de communes et les communes intéressées de la communauté de communes ;
- Approuve le recours au cabinet AFC Consultants aux conditions administratives et financières précisées ;
- S'engage à régler les honoraires dus au cabinet AFC Consultants soit 750€ ;
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement sus citée ainsi que tous documents concernant cette affaire
- Autorise le Maire à signer les marchés issus du groupement de commande pour le compte de la Commune de Jaujac lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.

5) Adhésion à l'agence pour le développement des métiers d'art

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vue des futurs projets d'aménagement du village, l'Agence pour le développement des métiers d'Art a été consultée.

Cette dernière propose que la Commune y adhère afin d'avoir accès :

- A l'ensemble de l'information sur les professionnels des métiers d'art du territoire ;
- A la soutenance des projets (expo, festival, boutique partagée...) ;
- A un cahier des charges gratuit par an.

Le coût de l'adhésion est de 150€ pour l'année 2023.

6) Demande de subvention Syndicat Départemental Ovin

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 650€ au Syndicat Départemental Ovin de l'Ardèche pour l'organisation de la Fête de la transhumance à Jaujac.

7) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Le Conseil municipal alloue la somme de 15€ par enfant, pour un voyage scolaire à Balazuc, pour les élèves de CM1 et CM2 domiciliés à Jaujac.

8) Demandes de réduction de consommation d'eau

Le Conseil municipal a étudié des réclamations concernant des consommations d'eau anormales qui lui ont été adressées. Il accorde :

- Pour la 1ère réclamation / Abonné A00727 Compteur : 99 AE049079 une réduction de 205 m³
- Pour la 2ème réclamation / Abonné A00082 Compteur : ZR13158973 une réduction de 17m³
- Pour la 3ème réclamation / Abonné A00439 Compteur : 82ZI 001167562 une réduction de 30 m³.

9) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le Conseil municipal décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Filière technique : Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe
- Filière administrative : Adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ère classe, Adjoint administratif principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe, rédacteur principal 2ème classe
- Filière sociale : Agent spécialisé principal 1ère classe école maternelle.

10) Décision modificative N°1 - Budget cantine 15401

La décision modificative suivante est approuvée par le Conseil municipal :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 673 : + 10 €	Article 7067 : + 10 €
TOTAL : + 10 €	TOTAL : + 10 €

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité sauf le point 8 une abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

1) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal :

- Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1er janvier 2024,
- Précise que la norme comptable M 57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir :

Budget Général 15400	M57 Développée	Vote par nature (sans présentation fonctionnelle) et par chapitre globalisé
Budget Cantine scolaire 15401	M57 Développé	Vote par nature (sans présentation fonctionnelle) et par chapitre globalisé

- Autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiments de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60 % d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le SDE souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Le Conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Jaujac et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

3) Modification du temps de travail de deux emplois d'ATSEM

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du départ à la retraite, le 31 août 2023, d'un agent technique affecté à l'école.

Après concertation avec les agents en poste à l'école, ils souhaitent que leur temps de travail soit augmenté.

Madame le Maire propose que les heures disponibles soient réparties entre les agents en poste.

Le Conseil municipal :

- Décide de porter à compter du 1er septembre 2023 de 32 heures à 35 heures, le temps hebdomadaire annualisé de travail d'un emploi d'agent spécialisé principal 1ere classe école maternelle.
- Décide de porter à compter du 1er septembre 2023 de 28 heures à 29 heures 30 minutes, le temps hebdomadaire annualisé de travail d'un emploi d'agent spécialisé principal 1ere classe école maternelle.

4) Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du départ à la retraite, le 31 août 2023, d'un agent technique affecté à l'école.

Le Conseil Municipal décide :

- La suppression, à compter du 1er septembre 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique.

5) Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal 1ere classe

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réorganisation des services techniques (agents à temps partiel) et en conséquence de l'affectation de nouvelles tâches à certains agents.

Après concertation avec les agents du service technique et de la cantine à temps non complet, un agent souhaite que son temps de travail soit augmenté.

Le Conseil Municipal décide :

- La suppression, à compter du 1er juillet 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique principal 1ere classe.

6) Défense des intérêts de la commune dans deux affaires

Considérant que la commune a déposé des assignations au fond devant le juge des contentieux de la protection pour des procédures d'expulsion de locaux d'habitation, suite à des impayés de loyers, Considérant qu'il est important de défendre les intérêts de la commune,

Le Conseil municipal désigne Mme TELLIER Henriette, 2ième adjointe au maire, pour représenter la commune devant le juge des contentieux de la protection près le tribunal de proximité d'Aubenas.

7) Décision modificative N° 1 Budget assainissement 15403

A la demande de la trésorerie et afin de régulariser les comptes 4581-4582, madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Article 45822 : - 300€

Article 458101 : + 300

Le Conseil municipal approuve la décision modificative proposée par Madame le Maire.

8) Lancement du budget participatif 2023

Par délibération en date du 13 février 2023, le Conseil municipal a approuvé le principe et les modalités de la première édition du budget participatif dont l'objectif est de consacrer une partie du budget d'investissement de la Commune à la réalisation des idées imaginées et décidées par les habitantes et habitants.

Les 12 projets soumis au vote, ont fait l'objet d'un vote le 28 mai dernier, avec 254 votants.

Le projet n°2 "Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil" qui a recueilli le plus de voix (33) est donc lauréat. Son coût estimé est de 20 000€.

Le Conseil municipal :

- Décide la mise en œuvre du projet "Rénovation des calades entre le pont romain et le Monteil" pour un montant de 20 000€.

9) Demande de subvention /Association JAUJAC BOULES

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'association JAUJAC BOULES sollicitant une subvention pour acquérir du matériel en vue de la création d'un club sportif pour évoluer en national 3.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500€.

Cette subvention sera prise sur le compte 6574 prévu au budget primitif 2023.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 9 deux abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

1) Adhésion à l'agence pour le développement des métiers d'art

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2023 et du 24 juillet 2023.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer le marché public suivant : Aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 5 et la rue Pierre Dubois Maurin avec Eurovia Agence Drôme Ardèche 07200 AUBENAS pour un montant de 344 132.76 € H.T.

2) Aménagement forêt communale - Période 2023-2042

Madame le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2023-2042 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt ;
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune ;
- Un programme d'actions où sont définis les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 42 ha conformément à la liste des parcelles annexée.

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt communale de Jaujac et le programme d'actions associé.

3) Décision modificative N°1 - Budget général 15400

Vu la demande du SGC d'Aubenas qui doit procéder à quelques rectifications sur la répartition (intérêts / capital) de prêts soldés,

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés sur la commune par le SDE 07 qui doivent être amortis,

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux en cours de réalisation sur la commune,

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 66111 : 640€	Article 773 : 390€
	Article 6419 : 250€
TOTAL : 640€	TOTAL : 640€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2041582 : 92 642€	Article 168758 : 92 642€
Article 238 : 10 500€	Article 10222 : 33 000€
Article 21534 : 22 500€	Article 27638 : 8 000€
Article 27638 : 8 000€	
TOTAL : 133 642€	TOTAL : 133 642€

4) Suppression de postes

Suite à des avancements de grades en 2023, le Conseil municipal décide de supprimer à compter du 1er août 2023 :

- Un poste d'adjoint technique principal 2e classe à 28 heures / hebdomadaire
- Un poste d'adjoint technique principal 2e classe à 35 heures / hebdomadaire
- Un poste de rédacteur principal de 2ème classe à 35 heures / hebdomadaire.

5) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu d'un avancement de grade de l'agent titulaire ;

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe catégorie C à compter du 1er août 2023.

6) Aide financière à la Maison sport santé

Labellisée en décembre 2021 par les Ministères des Sports et de la Santé, l'association Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche (MSSMA) a pour objectif principal de promouvoir l'activité physique et sportive et de lutter contre les comportements sédentaires. Ceci dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse.

La Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche vise à permettre à toute personne éloignée de la pratique d'avoir une activité physique régulière, sécurisée et adaptée à ses besoins. Elle prévoit notamment en plus du diagnostic médical et des tests physiques, un accompagnement dans la pratique du sport.

Des professionnels de la Maison Sport Santé et des associations partenaires sont sollicités pour mettre en œuvre des programmes d'activités physiques adaptées spécifiques de leur discipline et s'inscrivent dans une démarche commune pour le bien-être des bénéficiaires,

Considérant l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement du sport santé afin de permettre aux habitants de bénéficier d'actions visant au bien-être et bien vieillir en autonomie tout en favorisant la mixité et le lien social,

Considérant que le projet présenté par l'association répond aux critères de l'intérêt général et de l'intérêt local,

Le Conseil municipal décide d'octroyer 1 300€ à l'association Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche (MSSMA) et de mettre dans la mesure des possibilités gratuitement à disposition de l'association les installations sportives inhérentes à la mise en œuvre des activités.

7) Avenant au marché pour le renouvellement des réseaux humides du quartier des Sausses (2eme partie) et l'interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 juin 2022 attribuant le marché pour le renouvellement des réseaux humides du quartier des Sausses (2ème partie) et l'interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac).

Le montant des travaux s'élevant à 363 697€ HT.

Des travaux supplémentaires demandés par la commune (réfection de voirie supplémentaire), impliquent de proposer un avenant, pour un montant de 35 000 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'un avenant au marché de travaux et autorise Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

8) Avance de trésorerie au budget - La bastide

Considérant les recettes qui doivent être perçues au cours du 4^e trimestre 2023,
Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2023,

Le Conseil municipal décide d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget la bastide d'un montant de 8 000€.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2023

1) Droit de préemption urbain / acquisition parcelles AE 481 - AE 557 - AE 317

Madame le Maire précise au Conseil qu'elle bénéficie d'une délégation de signature afin d'exercer le droit de préemption. Toutefois, compte-tenu des enjeux de la présente délibération, elle souhaite présenter ce projet d'acquisition à l'Assemblée. (...)

Considérant que la Communauté de communes a instauré le droit de préemption urbain le 31 mars 2022 sur les zones urbaines, et que les parcelles AE 0557(en intégralité), AE 317 (en partie), sont situées en zone UB du PLUi approuvé le 31 mars 2022 ; (...)

Considérant les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi, et particulièrement l'OAP N°6 concernant les parcelles sus-citées ;

Considérant qu'en exerçant son droit de préemption, la Commune vise bien à poursuivre plusieurs objectifs précisés à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir : une action d'aménagement qui a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, et une action d'aménagement qui a pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat ;

Considérant que ce secteur est situé à proximité immédiate du centre-bourg, à 250 mètres des écoles maternelle et primaire, relié avec un cheminement piéton sécurisé le long de la route départementale ;

Considérant que cette possibilité de préemption constitue une opportunité pour répondre aux objectifs du PLUi de maîtriser publiquement et foncièrement les sites stratégiques présentant des logements potentiels ; (...)

Considérant que le recours à la préemption traduit la volonté politique de la collectivité de mener une politique foncière pour maîtriser le foncier en zone urbanisable, (...) et visant notamment à la réalisation de lotissements communaux afin d'attirer une population de jeunes actifs ;

Considérant que la cession du bien concerné par la DIA pourrait obérer et nuire à la réalisation de l'OAP prévue dans le PLUi ;

Le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'acquérir par voie de préemption un bien situé au 5183 Route de Lalevade, composé des parcelles :

- AE 0481, située au lieu-dit La Roche, 07380 JAUJAC, d'une surface de 117m²
- AE 0557, située 25 Chemin du Bouix, 07380 JAUJAC, d'une surface de 4 584m²
- AE 317 (BND), située au lieu-dit La Roche, 07380 JAUJAC, d'une surface de 870m²,

Cela au motif que cette acquisition assure la Commune de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°6 du PLUi.

Article 2 : De proposer d'acquérir ce bien au prix de 225 000€, auquel s'ajoute les frais d'acquisition. Ce prix est conforme à celui notifié dans la DIA.

Le propriétaire dispose, à compter de la réception de la présente offre d'un délai de deux mois pour notifier au titulaire du droit de préemption :

- Soit qu'il accepte le prix ou les nouvelles modalités proposés en application des articles R 213-8 ou R 213-9 ;
- Soit qu'il maintient le prix ou l'estimation figurant dans sa déclaration et accepte que le prix soit fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation ;
- Soit qu'il renonce à l'aliénation.

Le silence gardé par le propriétaire à l'expiration du délai de deux mois mentionné supra, équivaut à une renonciation d'aliéner.

Article 3 : Qu'en cas d'accord sur le prix offert par la Commune de Jaujac, un acte authentique sera dressé dans un délai de trois mois à compter de celui-ci.

Article 4 : Que le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2) Demande de réduction de consommation d'eau

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale lui a été adressée par l'abonné n° A00408 compteur N° 19BA392641. Consommation relevée pour 2022 : 331 m³. La consommation moyenne sur les 3 dernières années est de 37 m³.

Le Conseil municipal décide d'accorder à l'abonné A00408 Compteur : 19BA392641 une réduction de 294 m³.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

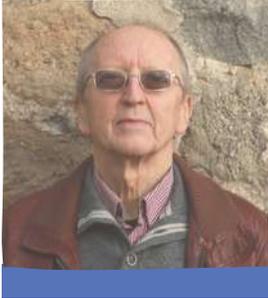
VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



Marion HOUETZ

Maire de Jaujac

Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal
Vice-présidente de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans à l'Environnement, l'Agriculture, et la Maison de santé



Guy BOUCHER

1er Adjoint

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



Henriette TELLIER

2ème Adjointe

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN

4ème Adjoint

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement
Conseiller délégué de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans aux Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON

3ème Adjointe

Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL

Conseiller municipal

Délégué à l'Agriculture et à l'économie circulaire
Coresponsable pour l'Environnement et la Gestion de la Bastide



Patricia BERTHON

Conseillère déléguée

Responsable de la mission Communication et Evènementiel
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, les Mobilités



Patrick ROUVIERE

Conseiller municipal

Délégué aux Associations culturelles
Coresponsable pour les Travaux



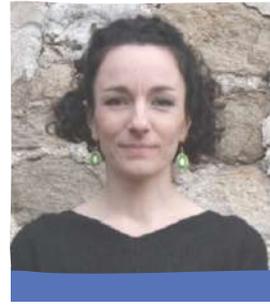
Christine MOURARET

Conseillère municipale

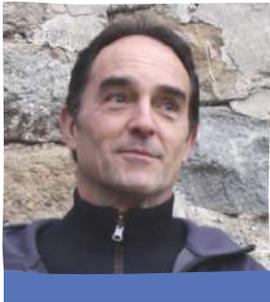
Déléguée aux Mobilités et à l'Inclusion numérique
Coresponsable pour les aménagements et la Gestion des équipes techniques



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Évènementiel



Marie ESNAULT
Conseillère municipale
Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif
Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



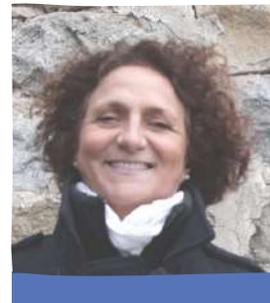
Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
Délégué à l'Environnement
Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
Déléguée à la Jeunesse
Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



Denis DJERANIAN
Conseiller municipal
Délégué à la Culture
Coresponsable pour le Tourisme et l'Évènementiel



Magali MUSSO-TARASCO
Conseillère municipale
Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, relation avec la Maison de santé.



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h

www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98

Horaires :

Mardi de 9h à 11h30

Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme Sources & Volcans

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26

Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15

Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecins généralistes : Dr GARRY, Dr NITTING et Dr LEMINEUR : 04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46

Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et osthéopatie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD : 04 75 89 82 60

ETAT CIVIL DE MARS A SEPTEMBRE

Naissances

- Pauline TERRISSE, de Alex TERRISSE & Amélie BLANCHER, le 17 Août 2023 à AUBENAS

Décès

- MATHE Monique, veuve RIEU, le 31 mars 2023
- ROCHE Micheline, veuve FORESTIER, le 11 avril 2023
- ARSAC Josette, veuve PAGÈS, le 23 avril 2023
- SAURET Yves, le 28 avril 2023
- JUILLERAT Jacques, le 16 mai 2023
- BUTEAU Georges, le 31 mai 2023
- EXBRAYAT Georgette, veuve PLANCHE, le 2 juin 2023
- REYNIER Jacques, le 11 juillet 2023
- DALLARD Henri, le 8 août 2023
- PLANTEVIN Vincent, le 6 septembre 2023
- ETUIN Rolande, veuve JURASZEK, le 18 septembre 2023
- BERTRAND Eva, le 22 septembre 2023

Mariages

- BADRI Hamada & SERRES Anne-Claire, le 22 avril 2023
- MADRIGALI Adrien & BEJEANNIN Laura, le 17 juin 2023

Baptêmes civils

- VINCENT-PRAT Marceau, le 21 avril 2023
- FEBVRE Tylio, le 5 août 2023
- CARDON-PINTE Inaya, le 9 septembre 2023

ÉVÈNEMENTS ANNONCÉS

Invitation à la Commémoration du crash de l'avion en 1963

Le samedi 4 novembre 2023 à Jaujac

15h30 : Discours officiels et dévoilement d'une plaque commémorative à la Place de la Poste

16h30 : Inauguration de l'exposition dédiée à l'église *

17h : Projection à Castrevieille du documentaire "Surgi de la brume dans un rugissement strident" en présence de la réalisatrice, Mme Christine Marrou, et échanges avec la salle

18h : Micro ouvert pour les récits des habitants

19h : Pot de l'amitié

**L'exposition sera également ouverte le dimanche 5 novembre de 9h à 10h30 et de 12h à 17h*

Mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Mai 2023

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr